



Conseil Général Département du Nord

CONSEIL GENERAL

REUNION DU 18 JANVIER 2010

PROCES-VERBAL

-=-=-=-=-=-

Le Conseil Général s'est réuni à l'Hôtel du Conseil Général le 18 janvier 2010 sous la présidence de Monsieur Bernard DEROSIER, Président du Conseil Général.

Nombre de membres en exercice : 79

Etaient présents : Jean-Pierre ALLOSSERY, Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Gérard BOUSSEMARY, Guy BRICOUT, Joël CARBON, Bernard CARTON, Jean-Luc CHAGNON, Erick CHARTON, Laurent COULON, René DECODTS, Jean-Pierre DECOOL, Michel-François DELANNOY, Marie DEROO, Bernard DEROSIER, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Marie FABRE, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Michel GILLOEN, Betty GLEIZER, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Brigitte GUIDEZ, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Laurent HOULLIER, Jacques HOUSSIN, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, Michel MANESSE, Didier MANIER, Jacques MARISSIAUX, Luc MONNET, Béatrice MULLIER, Jacques PARENT, Rémi PAUVROS, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Daniel RONDELAERE, Jean SCHEPMAN, Jean-Jacques SEGARD, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Fabien THIEME, Danièle THINON, Patrick VALOIS, Jocya VANCOILLIE, Michel VANDEVOORDE, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : René CHER donne pouvoir à Albert DESPRES, Jean-Claude DEBUS donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Jean-Claude DELALONDE donne pouvoir à Renaud TARDY, Monique DENISE donne pouvoir à Patrick KANNER, André DUCARNE donne pouvoir à Guy BRICOUT, Alain FAUGARET donne pouvoir à Rémi PAUVROS, Jean JAROSZ donne pouvoir à Norbert JESSUS, Monique LEMPEREUR donne pouvoir à Didier MANIER, René LOCOCHE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jacques MICHON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Serge VAN DER HOEVEN donne pouvoir à Jean-Claude QUENNESSON

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Olivier HENNO

Absent(e)(s) :

Monsieur le Président ouvre la séance à 14 heures 05 et demande à Monsieur Laurent HOULLIER de procéder à l'appel nominal.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée Départementale peut valablement délibérer.

Monsieur le Président présente ses condoléances à Monsieur Bernard HANICOTTE qui a récemment perdu son père.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Jérôme GUTTON, nouveau Sous-Préfet de Dunkerque et souligne la nomination de Monsieur Jean-Amédée LATHOUD, ancien Procureur Général à Douai, en tant que Directeur de l'Administration Pénitentiaire.

Monsieur le Président renouvelle ses vœux de bonne année pour les Nordistes.

Monsieur le Président souhaite également la bienvenue à Monsieur Jean-Pierre LEMOINE nommé Directeur Général Adjoint Délégué auprès du Directeur Général Adjoint chargé de l'Action Sociale, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre GUFFROY.

Monsieur le Président revient sur le terrible tremblement de terre subi par Haïti et exprime, au nom de l'Assemblée Départementale, sa sympathie et sa solidarité envers le peuple haïtien. Il précise que le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord a dépêché sur place deux médecins pour une mission de dix jours et ajoute qu'il a adressé un courrier à l'ambassadeur d'Haïti à Paris afin de lui proposer de rechercher ensemble et dans les meilleurs délais les modalités d'une action de solidarité qui pourrait concerner le domaine de la protection de l'enfance.

Monsieur le Président porte à la connaissance des Conseillers Généraux que le Nord s'est vu attribuer, pour la troisième fois consécutive, le trophée des départements fleuris. Il indique que la remise officielle de ce trophée aura lieu le 3 mars prochain à Paris.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur le musée départemental de Flandre à Cassel et revient sur les travaux qui y ont été réalisés. Il signale que ce musée sera inauguré à l'automne prochain et ajoute qu'une visite de chantier est fixée pour les Conseillers Généraux au 5 février prochain.

Monsieur le Président fait remarquer que des Maires se sont émus de la décision du conseil d'administration du SDIS d'augmenter la participation de certaines communes au budget du SDIS. Il apporte des éléments d'information en ce qui concerne la réforme de cette contribution des communes et estime que la théorie retenue par le conseil d'administration du SDIS est bonne.

Monsieur le Président note que les Maires de communes qui ont connu une diminution de leur participation ne se sont pas manifestés. Il déplore l'accueil réservé par le Maire de Béthencourt à Monsieur Daniel RONDELAERE et remercie ce dernier pour son abnégation et son courage.

Monsieur le Président rappelle qu'il lancera le calendrier des Géants le 23 janvier prochain à Ronchin.

Monsieur le Président signale que le Débat d'Orientations Budgétaires aura lieu le 1^{er} et le 2 février prochains.

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la réunion des 14 et 15 décembre 2009 qui, sans observation, est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS D'ACTUALITE

Monsieur Jean-Luc PERAT considère que le projet de réforme de la formation des enseignants est totalement inacceptable et souhaite connaître la position de Monsieur le Président face à cette attaque idéologique sans précédent contre les fondements de l'école républicaine.

Monsieur le Président constate que cette question ne relève pas des politiques départementales.

Monsieur le Président note que la réforme de la formation des enseignants ne tient pas compte de l'opposition des représentants des personnels de formation et des réserves exprimées par la conférence des Présidents d'université. Il indique que l'esprit de cette réforme est vivement contesté et souligne que la professionnalisation de la formation des futurs enseignants est quasiment absente de celle-ci.

Monsieur le Président précise qu'il va dénoncer, au nom de la Majorité Départementale, cette situation faite aux enseignants.

Monsieur Jean-Marc GOSSET porte à la connaissance des Conseillers Généraux que le Sénat a adopté, le 14 janvier dernier, une proposition de loi visant à encadrer juridiquement la création de nouvelles structures de garde des jeunes enfants, dénommées « Maisons d'Assistants Maternels ». Il attire l'attention sur celles-ci et fait remarquer que de nombreux projets sont prévus notamment dans le département.

Monsieur GOSSET souligne que ce type d'initiative innovante ne pourra voir le jour qu'avec l'accompagnement du Département et souhaite connaître les perspectives de la Majorité Départementale.

Monsieur Fabien THIEME met en exergue cette loi relative à la création des Maisons d'Assistants Maternels qui offre aux parents la possibilité de faire garder leurs enfants dans des conditions de sécurité rassurante et à un coût abordable.

Monsieur THIEME note cependant que cette proposition de loi peut conduire à une déréglementation de la politique d'accueil de la petite enfance et, par voie de conséquence, remettre en cause les règles actuellement applicables en matière d'encadrement, ceci pouvant nuire à la qualité de l'accueil des enfants.

Monsieur Michel LEFEBVRE souligne avec inquiétude la situation sanitaire de la région Nord/Pas-de-Calais et pense

qu'elle devrait bénéficier d'un traitement positivement inégalitaire.

Monsieur LEFEBVRE s'inquiète de la dégradation de la situation que vont engendrer les mesures prises au niveau national. Il estime qu'une offre de soin proche, solidaire et de qualité est possible, mais nécessite le courage politique de revoir la répartition des richesses en France.

Monsieur le Président indique que l'état de la santé publique, qui dépend de l'Etat et donc du Gouvernement, dans le département est particulièrement préoccupant. Il précise que la loi du 21 juillet 2009 « hôpital, patient, santé, territoire » ne répond pas aux attentes des Nordistes et fait remarquer que la place réservée aux Collectivités Locales au sein des instances prévues par la loi n'est toujours pas connue.

Monsieur le Président signale qu'il fera part au Gouvernement de l'insatisfaction du Département.

Monsieur Bernard HAESBROECK souligne que le principe de précaution a été largement mis en avant par le Gouvernement afin de gérer les risques de pandémie de la grippe H1N1. Il met en exergue la mobilisation et le rôle des Communes hébergeant les centres de vaccination ainsi que des Départements et espère que les efforts des collectivités pourront être compensés à l'euro près.

Monsieur le Président note que le Département a été amené à s'inscrire dans un Plan de Continuité des Activités, démarche imaginée par l'Etat.

Monsieur le Président se demande si les choses ont été posées comme elles devaient l'être par le Gouvernement qui avait la maîtrise de la prévention de cette pandémie annoncée et s'interroge sur la relation, qui mériterait d'être clarifiée, entre celui-ci et les laboratoires préparant les vaccins. Il précise qu'il souscrit à l'initiative du Groupe Nouveau Centre à l'Assemblée Nationale de demander une commission d'enquête parlementaire sur ce problème.

Monsieur le Président porte à la connaissance des Conseillers Généraux que 14 des centres de vaccination qui existaient dans le département vont être fermés et que les horaires vont être organisés différemment dans les 38 autres qui restent ouverts. Il ajoute que les agents départementaux qui apportaient leurs concours vont pouvoir reprendre leur mission habituelle.

Monsieur Luc MONNET attire l'attention de l'Assemblée Départementale sur le parrainage de proximité, démarche encore mal connue qui s'inscrit dans la prévention et le soutien aux jeunes en difficulté. Il souhaite savoir si le Département a le projet de développer ce système de parrainage, de le faire connaître auprès des familles et, le cas échéant, selon quelles modalités pratiques.

Monsieur Fabien THIEME indique que la recherche de diversification des réponses peut conduire à développer le parrainage qui doit, cependant, être encadré juridiquement. Il ajoute que cela peut être une alternative pour les enfants qui n'ont plus ou pas de liens avec les parents, notamment les mineurs étrangers isolés.

Monsieur THIEME signale que le centre français du parrainage de l'enfant travaille en étroite collaboration avec les services départementaux et fait observer que celui-ci est soutenu financièrement par le Département depuis 2001.

Monsieur le Président donne de nouveau la parole à Monsieur THIEME afin qu'il puisse poser sa question.

Monsieur THIEME rappelle que la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance a transféré l'entière compétence de la protection sociale et de l'aide sociale à l'enfance au Département. Il indique que cela a généré un coût financier conséquent pour les Départements et note que le Fonds national de financement de la protection de l'enfance, qui devait initialement le compenser, n'a jamais été mis en place par l'Etat.

Monsieur THIEME fait remarquer que le Conseil d'Etat, suite à la saisine de Départements, a décidé, dans un arrêté du 30 décembre dernier, de contraindre l'Etat à mettre en place le fonds de financement de la protection de l'enfance prévu par la loi. Il demande à Monsieur le Président si le Département du Nord va engager une action afin de réclamer son dû auprès de l'Etat.

Monsieur le Président souligne qu'il a interrogé à plusieurs reprises le Gouvernement sur cette question. Il revient sur la décision du Conseil d'Etat et met en exergue les deux hypothèses qui sont désormais possibles pour le Gouvernement.

Monsieur le Président indique qu'une très grande attention sera portée à la suite que va donner le Gouvernement à cette décision du Conseil d'Etat.

Madame Brigitte LHERBIER fait observer que lors de la dernière réunion du Conseil de famille des pupilles de l'Etat de Lille 2, plusieurs bébés accouchés sous X ont été proposés à l'adoption. Elle note cependant qu'un problème est apparu et signale ainsi que, faute d'assistantes familiales disponibles dans l'arrondissement de Lille, des nourrissons de deux mois sont restés en pouponnière alors que des assistantes familiales dans d'autres arrondissements auraient pu les accueillir.

Madame LHERBIER estime que la sectorisation par arrondissement est peu adaptée dans ces circonstances et pense que même si seulement 6 bébés sont concernés, il faut défendre la cause des plus fragiles. Elle demande de remédier à ce genre de situation à l'avenir.

Monsieur le Président s'interroge sur le chiffre évoqué par Madame LHERBIER puisqu'en 2009, 35 bébés sont nés sous X et 2 d'entre eux ont été confiés provisoirement au centre de la petite enfance de Lille. Il note qu'il y a effectivement de la place dans d'autres arrondissements, en particulier dans celui de l'Avesnois et ajoute que la loi n'interdit pas que ces enfants soient placés chez une assistante familiale située hors de celui de Lille.

Monsieur le Président indique que l'attention sera redoublée afin que ces enfants soient placés auprès d'une assistante familiale ou d'un assistant familial.

Monsieur le Président souligne que deux motions ont été déposées, l'une par le Groupe Socialiste concernant le recyclage et le traitement des boues provenant du curage du canal de Condé-Pommeroeul, et l'autre par le Groupe Communiste sur la mise en œuvre du droit à l'eau. Il précise qu'elles seront transmises à la Commission Environnement pour examen et seront ensuite soumises à l'Assemblée Départementale lors de la prochaine Séance Plénière.

ADOPTION DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION ET DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION 2010

Monsieur le Président note que le Programme Départemental d'Insertion (PDI) et le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) sont deux outils majeurs pour le Département dans la mise en œuvre de sa politique d'insertion.

Monsieur le Président indique que la loi du 1^{er} décembre 2008, généralisant le RSA, a reformé les politiques d'insertion et donne la priorité au retour à l'emploi. Il pense que l'objectif est louable, mais doute du bien-fondé de la méthode et de la pertinence d'une telle réforme instaurée dans une période de crise économique et sociale sévère avec une situation de l'emploi extrêmement préoccupante.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur le million de personnes inscrites au chômage et arrivant en fin de droits d'ici à la fin de l'année 2010 et fait observer qu'à terme, un problème de financement considérable s'annonce pour les Départements. Il ajoute que ce financement interviendra dans un contexte marqué par la crise économique, la réforme de la fiscalité, le projet de réforme des Collectivités Territoriales et les désengagements massifs et cumulés de l'Etat.

Monsieur le Président rappelle qu'il manquait 103 millions d'euros à la fin du mois d'octobre pour assurer le financement du RSA sur l'ensemble de l'année 2009 et observe que, malheureusement, le Département n'a toujours pas, en fin d'exercice 2009, le compte en terme de ressources pour assurer le versement du RSA à tous les allocataires.

Monsieur le Président revient sur les échanges très cordiaux et constructifs qu'il a eus récemment avec le Président et le Premier Vice-Président de l'ADÉCAF et souhaite éviter d'être confronté en fin d'année 2010 à des tensions et à des incompréhensions similaires à celles vécues en 2009.

Monsieur le Président souligne que l'élaboration du PDI et du PTI a nécessité une réflexion approfondie et fait remarquer que la concertation a pris différentes formes. Il salue l'engagement de Monsieur Rémi PAUVROS, Vice-Président en charge de l'insertion, et le remercie pour le travail qu'il a mené.

Monsieur Rémi PAUVROS met en exergue le contexte économique préoccupant et indique que le Département doit composer aujourd'hui avec le RSA qui n'est pas le

dispositif qu'il aurait souhaité. Il note que l'évolution défavorable du marché de l'emploi se fait naturellement ressentir sur le nombre d'allocataires du RSA.

Monsieur PAUVROS attire l'attention des Conseillers Généraux sur la mise en œuvre du dispositif d'accueil des allocataires.

Monsieur PAUVROS fait observer que le précédent PDI a permis de nombreuses avancées.

Monsieur PAUVROS signale qu'il a rencontré l'ensemble des acteurs afin d'élaborer avec eux les grandes orientations de ce nouveau PDI. Il précise que l'objectif est de lever les freins de l'accès à l'emploi et évoque ainsi la question de la santé et celle du logement.

Monsieur PAUVROS ajoute que la réflexion et les actions ont été élargies à des thématiques importantes telles que la mobilité, le sport et la culture, la petite enfance. Il note, par ailleurs, que le Département s'attachera aussi à être particulièrement présent pour les allocataires qui connaissent des situations de surendettement.

Monsieur PAUVROS souligne que, parallèlement, le PDI renforce le rôle des ateliers de chantiers d'insertion. Il indique également que le développement social local sera favorisé.

Monsieur PAUVROS signale que le Département doit donner de solides garanties aux partenaires et faire évoluer ses méthodes de travail. Il précise que les appels à projets seront privilégiés en utilisant la clause d'utilité sociale et ajoute que, dans le même temps, un pacte local de développement de l'insertion, déclinaison du PTI, sera proposé.

Monsieur PAUVROS fait remarquer que le Département du Nord mettra en place une gouvernance et un pilotage partenariaux du dispositif auquel tous les acteurs participeront, garantira aux allocataires un accueil de qualité, une orientation et une contractualisation efficace et renforcera ses actions afin d'offrir le meilleur accompagnement social aux allocataires.

Monsieur PAUVROS porte à la connaissance des Conseillers Généraux que les crédits consacrés aux allocataires devraient être garantis en 2010 compte tenu des engagements de l'Etat, même si la loi de finances 2010 n'a pas intégré l'inflation du nombre d'allocataires du RSA. Il indique, par ailleurs, qu'il sera proposé, dans le cadre du débat budgétaire, de conforter les actions pour l'insertion sociale des allocataires vers l'emploi.

Monsieur PAUVROS fait observer que tous les acteurs se sont fortement associés à la démarche du Département et participeront à l'évolution du PDI et du PTI.

Monsieur PAUVROS précise, concernant l'évaluation, qu'un observatoire de l'insertion sera créé et ajoute que des conférences départementales de l'insertion seront également mises en place.

Monsieur Roger VICOT indique que le rapport relatif au PDI et au PTI a reçu un avis favorable à l'unanimité de la

Commission « Solidarité » et revient sur la teneur des débats.

Monsieur Didier MANIER fait observer que les conditions n'ont jamais été aussi difficiles en France et en particulier dans le Nord sur le plan social et met en exergue l'échec du Gouvernement dans le domaine de l'emploi et de l'économie. Il signale que la crise n'est pas terminée et indique que le Département sera en première ligne face aux difficultés sociales.

Monsieur MANIER souligne la mise en œuvre d'un Plan Départemental d'Insertion volontariste. Il note que 120 000 foyers seront potentiellement suivis par les services départementaux et précise qu'il s'agira de leur proposer des solutions concrètes en terme d'accès au logement, à la santé ou à la culture.

Monsieur MANIER revient sur la nouvelle orientation définie par la loi sur le RSA et réaffirme que la solidarité reste la priorité du Département.

Monsieur MANIER met en exergue, concernant ce rapport, la politique départementale d'insertion par la culture et cite également l'accompagnement en matière d'accès à la santé, à la mobilité, au logement.

Monsieur MANIER fait remarquer que, dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle politique d'insertion, le Département va être confronté à plusieurs inconnues et souligne que la plus importante et la plus grave d'entre elles est le financement.

Monsieur MANIER confirme que le Groupe Socialiste approuve totalement la nouvelle politique d'insertion du Département du Nord.

Monsieur Bernard HANICOTTE signale l'importance de l'impact du PDI et du PTI sur le plan humain et financier.

Monsieur HANICOTTE note qu'après une période de scepticisme, voire de franche hostilité, sur un certain nombre d'aspects de la loi sur le RSA, une attitude plus pragmatique a été adoptée. Il constate ainsi que le dialogue avec les CAF et les CCAS a pu reprendre sur des bases plus ouvertes et plus constructives.

Monsieur HANICOTTE indique qu'une opération de concertation avec les acteurs de l'insertion a été menée et considère que cette méthode doit être poursuivie et renforcée. Il pense, ainsi, qu'il faut intensifier le partenariat entre le Département et les autres institutions en charge de l'insertion et, également, assurer une représentation équitable des Conseillers Généraux dans les instances qui seront renouvelées en tenant compte de leur répartition au sein de l'Assemblée Départementale.

Concernant la qualité de l'accueil des personnes accompagnées, Monsieur HANICOTTE estime qu'il est indispensable d'améliorer la formation des professionnels. Il précise que cette exigence implique une collaboration étroite entre le Département et la Région s'agissant de la formation au travail social et note que des progrès sont peut-être encore à faire sur ce plan.

Monsieur HANICOTTE souligne la nécessité d'améliorer le lien entre le travail de terrain et la gestion administrative et technique de l'insertion.

Monsieur HANICOTTE pense qu'une attention particulière doit être apportée aux PLIE.

Monsieur HANICOTTE estime également qu'une attention spécifique doit être portée sur les questions de santé ainsi que sur le fait que l'accès à la culture constitue un levier efficace pour l'insertion sociale.

Monsieur HANICOTTE considère que la dimension sociale doit être prolongée par celle de l'économie et précise que cet objectif implique une étroite collaboration entre les services de l'action sociale et ceux des affaires économiques. Il note que le RSA a été accueilli et géré avec intelligence dans le Département des Bouches-du-Rhône et ajoute que sa mise en œuvre s'est inscrite dans la continuité d'une politique d'insertion dynamique fondée sur l'utilisation de tous les leviers existants, et notamment les contrats d'avenir dont le bénéfice a été refusé aux Nordistes les plus en difficulté.

Concernant le financement de l'insertion, Monsieur HANICOTTE rappelle que l'Etat a respecté ses engagements constitutionnels et les a même dépassés.

Monsieur HANICOTTE signale que le Groupe Union Pour le Nord approuvera le PDI et le PTI, mais sera particulièrement vigilant quant à l'esprit avec lequel ils seront mis en œuvre.

Monsieur Charles BEAUCHAMP fait observer que le nouveau PDI 2010-2015 sera mis en œuvre dans un contexte particulièrement difficile. Il salue le rôle positif du PDI impulsé par Monsieur Michel-François DELANNOY ainsi que le travail de l'ensemble des agents du Département.

Monsieur BEAUCHAMP met en exergue l'augmentation de la précarité et fait remarquer que la mise en concurrence, en compétitivité et la volonté de rentabilité immédiate aggravent le chômage. Il précise, au chapitre européen, que la fin des crédits FSE met en péril l'insertion par l'économie, les associations et les PLIE.

Monsieur BEAUCHAMP souligne que le RSA remet en question les orientations définies dans l'ancien PDI, notamment en matière d'accompagnement puisqu'il prévoit une stricte séparation entre le social et le professionnel.

Monsieur BEAUCHAMP approuve les 5 priorités du PDI, même s'il faudra mesurer leurs traductions concrètes.

Monsieur BEAUCHAMP revient sur la première priorité qui est de créer un véritable service public de l'insertion en s'appuyant sur le développement social local. Il précise que la négociation, dans le cadre du pacte territorial d'insertion, avec les communes et les intercommunalités sera déterminante.

Monsieur BEAUCHAMP indique que la deuxième priorité, qui porte sur la qualité de l'accueil et de l'orientation, est primordiale. Il note, néanmoins, qu'avec la loi sur le RSA

qui impose une vision binaire de l'insertion, les personnes inscrites à Pôle Emploi ne pourront plus bénéficier de l'accompagnement de leur référent.

Monsieur BEAUCHAMP fait observer, par ailleurs, que l'accompagnement social par un référent sera limité dans le temps pour les personnes orientées vers l'insertion sociale.

Monsieur BEAUCHAMP conclut en soulignant que le Groupe Communiste votera le PDI 2010-2015.

Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT rappelle qu'au début de l'application du RSA, l'ensemble de l'Union Départementale des CCAS, qui est composée de communes de Gauche mais aussi de Droite, s'interrogeait sur la réponse à donner au principe, inscrit dans la loi, de séparation entre la mise à l'emploi et l'accompagnement social.

Madame STANIEC-WAVRANT fait remarquer que les CCAS vont participer activement à la mise en application du PDI.

Madame STANIEC-WAVRANT souligne que les discussions en cours sur les modalités de financement montrent la volonté du Conseil Général de travailler sur tous les leviers permettant aux allocataires d'être accompagnés vers l'emploi.

Madame STANIEC-WAVRANT indique que les imperfections de la loi apparaissent aujourd'hui pour les CCAS et note que l'augmentation du nombre de chômeurs annoncée au niveau national leur fait craindre une surcharge d'accompagnement social.

Monsieur Michel-François DELANNOY revient sur le contexte qui a été profondément bouleversé en quelques mois et salue le travail réalisé par Monsieur Rémi PAUVROS et les équipes qu'il anime.

Monsieur DELANNOY fait observer que l'inquiétude et l'incertitude dominent chez les acteurs de l'insertion.

Monsieur DELANNOY rappelle la mobilisation du Département du Nord sur la question de l'emploi. Il pense que la rupture entre l'approche sociale et celle de l'emploi, imposée par la loi, est une erreur.

Monsieur DELANNOY souligne la volonté des CCAS du Nord d'être, au côté du Département, des acteurs engagés et respectés.

Monsieur DELANNOY évoque la « Directive Services » européenne et pense que le Département du Nord pourrait protéger, par une délibération, un certain nombre de ces politiques, notamment en matière d'insertion, de cette logique du marché de la concurrence.

Monsieur Marc GODEFROY met en exergue la gouvernance territoriale et indique dans quelle optique peuvent et doivent se situer les PLIE.

Monsieur GODEFROY soulève la question de la participation financière du Département.

Monsieur GODEFROY attire l'attention des Conseillers Généraux sur l'association des allocataires à la gouvernance du PDI et du PTI.

Monsieur GODEFROY conclut en expliquant que le Groupe Socialiste adoptera le PDI.

Monsieur Rémi PAUVROS revient sur la question de l'association des allocataires à la gestion du PDI mis en œuvre.

Monsieur PAUVROS pense que la mobilité est un objectif extrêmement important, en particulier dans les territoires les plus touchés par la crise.

Monsieur PAUVROS attire l'attention des Conseillers Généraux sur les PLIE.

Monsieur PAUVROS note que Monsieur Bernard HANICOTTE a commis une petite erreur en ce qui concerne l'engagement du Département sur les contrats d'avenir et pense qu'il faisait plutôt allusion au RMA.

Monsieur PAUVROS souligne que Monsieur Martin HIRSCH a déformé le projet initial du RSA.

Monsieur PAUVROS salue les Présidents des CTI qui l'ont accompagné dans les rencontres avec l'ensemble des partenaires et remercie Messieurs Yves SCHAEFFER et Jean-Pierre GUFFROY ainsi que l'ensemble des services qui lui ont permis de présenter aujourd'hui le PDI.

Monsieur le Président remercie Monsieur PAUVROS ainsi que tous ceux qui ont apporté leur contribution au cours des derniers mois.

Monsieur le Président fait observer à Monsieur Bernard HANICOTTE que le Département ne s'est jamais retiré des contrats d'avenir et revient sur la question du RMA.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux un amendement qui corrige le texte initial du PTI 2010. Cet amendement est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DLES/2010/3

OBJET :

ADOPTION DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION ET DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION 2010

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA) et réformant les politiques d'insertion a prévu la mise en place du nouveau dispositif national au 1^{er} juin 2009.

Elle réaffirme le rôle de chef de file du Département en matière d'action sociale et sa responsabilité accrue dans le pilotage des dispositifs d'insertion, qui se traduit par

deux volets :

- le financement de l'allocation RSA socle et du dispositif d'insertion pour les publics concernés ;
- l'adoption ou l'adaptation du Programme Départemental d'Insertion (PDI) avant le 31 mars de chaque année.

1- Le contexte

Le nouveau dispositif et la future politique d'insertion s'appliquent désormais aux anciens allocataires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI), de l'Allocation de Parent Isolé (API) jusqu'alors non tenus à une obligation en matière d'insertion, et aux salariés précaires.

Au 1^{er} juin 2009, ce sont donc plus de 120 000 foyers potentiellement concernés par la future politique départementale d'insertion.

Par ailleurs, les effets liés à la conjoncture économique impactent très sensiblement le nombre de foyers allocataires. Ainsi, une nette augmentation du nombre d'allocataires du RMI est observée dans le Nord, au premier semestre 2009 : + 1,6 % contre + 0,7 % au niveau national.

En outre, le taux de chômage se révèle supérieur à celui constaté au plan national et le taux d'activité dans le département très inférieur à la moyenne nationale. Les indicateurs sanitaires et sociaux font apparaître une proportion conséquente de foyers vivant dans la précarité, dépendant (jusqu'en juin 2009) des minima sociaux qu'étaient le RMI, l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et l'API.

Cette population, confrontée le plus souvent à des difficultés périphériques telles que l'accès au logement, à la santé ou à la culture, nécessite une mobilisation de moyens importants par les acteurs publics, en matière d'action sociale et d'accès aux droits.

2- Le PDI 2005-2010

Le transfert en 2004 de la gestion du dispositif RMI aux Départements nécessitait une mise en adéquation de l'organisation départementale et des priorités d'action des différents partenaires, investis au côté du Département dans l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RMI.

Le PDI adopté pour la période de 2005 à 2010 laisse ainsi apparaître de grandes avancées en la matière.

Le Département a mené une politique volontariste visant à offrir à chaque allocataire un parcours d'insertion. L'effort financier sans précédent a entre autres, permis de créer un réseau représentant en 2009 près de 390 référents généralistes de parcours, qui ont contribué à porter de 39 % (en 2004) à plus de 56 % (en 2008) le taux de contractualisation des allocataires du RMI.

La réorganisation des instances de gouvernance du PDI a également contribué à une amélioration sensible de

l'animation et du pilotage du dispositif d'insertion. L'expression des allocataires, qui constituait un axe important du PDI, s'est progressivement développée sur certains territoires sous la forme de Forums de l'Insertion.

3- Une nouvelle politique en matière d'Insertion

Avec la loi du 1^{er} décembre 2008, le Département se trouve confronté à un enjeu considérable pour la mise en œuvre d'une politique dont il ne maîtrise pas tous les leviers, en particulier en matière d'emploi.

En conséquence, son rôle de chef de file prend toute sa dimension pour coordonner l'ensemble des acteurs concernés autour d'objectifs partagés. Il doit ainsi définir une stratégie visant à concevoir une politique offensive et globale autour d'objectifs communs avec l'Etat, le Conseil Régional, les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole (CMSA), Pôle emploi, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et les têtes de réseaux associatifs.

Cette nouvelle politique en matière d'Insertion s'est construite dans le cadre de concertations départementales et territoriales.

➤ Une concertation départementale

Une première phase de consultation a été menée à l'échelle départementale, avec les partenaires institutionnels et les principaux représentants du mouvement associatif.

Cinq orientations principales ont été proposées et validées dans le cadre de ce travail de concertation.

➤ Une mobilisation à l'échelon local

Des rencontres territoriales, organisées dans les huit territoires départementaux, ont permis d'associer les acteurs locaux de l'insertion.

L'objectif de ces rencontres était de recueillir l'ensemble des contributions et des expériences locales auprès des territoires du Département, afin d'échanger sur la réalité du dispositif actuel et de dégager des propositions concrètes.

4- Le PDI 2010

Le Programme Départemental d'Insertion définit les orientations de la politique dans le Département en matière d'insertion sociale et professionnelle, recense les besoins et l'offre locale d'insertion et présente les priorités d'action correspondantes.

Il est construit autour de cinq priorités :

- Créer un véritable service public de l'insertion
- Etre en mesure d'assurer un accueil et une orientation de qualité
- Organiser une offre d'insertion sociale vers l'emploi
- Garantir une offre d'insertion professionnelle
- Evaluer le PDI et l'améliorer au fur et à mesure de sa mise en œuvre

➤ Notre défi : créer un véritable service public de l'insertion en s'appuyant sur le développement social local

En redéfinissant le rôle des acteurs dans la mise en œuvre du RSA, la loi du 1^{er} décembre 2008 positionne le Département en tant que responsable de l'élaboration et de la coordination du PDI. La conclusion d'un Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) et sa déclinaison locale à travers les Pactes Locaux de Développement pour l'Insertion (PLDI) vont impacter et dynamiser sensiblement l'organisation actuelle de la gouvernance du PDI, tant à l'échelle départementale que territoriale. Le pilotage, la coordination et la mise en commun d'objectifs relatifs au dispositif d'insertion constituent alors des enjeux majeurs pour une optimisation des moyens qui seront consacrés aux allocataires du RSA.

➤ Notre responsabilité : Etre en mesure d'assurer un accueil et une orientation de qualité

La loi du 1^{er} décembre 2008 confie aux Départements, outre la responsabilité de l'élaboration et de la coordination du PDI, celle d'organiser la mise en œuvre du RSA sur leur territoire. A ce titre, le Département doit envisager les moyens pour que chaque allocataire du RSA puisse faire valoir ses droits à un accueil, une orientation et un accompagnement vers une insertion sociale et/ou professionnelle.

Le Département du Nord a, de longue date, animé un partenariat étroit avec les CCAS, les associations, la MSA et les CAF pour développer un réseau d'accueil et une offre d'insertion sociale et professionnelle de qualité.

Le Département met en œuvre le dispositif d'accueil et d'orientation selon les dispositions de la loi RSA : à ce titre, une convention d'orientation partenariale a été présentée et votée par l'Assemblée Départementale le 18 mai 2009. Celle-ci implique l'ensemble des partenaires engagés dans l'accueil, l'instruction et l'orientation des allocataires du RSA.

➤ Notre objectif : Organiser une offre d'insertion sociale vers l'emploi

En précisant les compétences respectives des différents acteurs, la loi confie aux Départements la responsabilité de l'accompagnement des allocataires dont les difficultés sociales font obstacle à l'engagement dans une recherche d'emploi.

Le Département du Nord a toujours eu une définition globale de l'insertion, évitant ainsi la césure entre les deux aspects de l'insertion sociale et professionnelle. Cependant, la redéfinition des compétences entre l'Etat et le Département, amène à définir le périmètre de « l'insertion sociale vers l'emploi » de façon à y intégrer la résolution de l'ensemble des problématiques qui constituent des freins à une disponibilité à la recherche d'emploi.

Cette insertion sociale vers l'emploi peut se traduire à la fois par des nouvelles mesures d'accompagnement global ou partiel, limité dans le temps, évaluable, dont la finalité doit permettre aux personnes de recouvrer une disponibilité à la recherche d'emploi, c'est-à-dire la capacité, à terme, de formaliser un Projet Personnalisé d'Accès à

l'Emploi (PPAE) auprès de Pôle emploi.

Ces mesures d'accompagnement relèvent des pratiques de travail social individuel et/ou collectif. Elles s'inscrivent dans une démarche de développement social local, permettant ainsi la mise en œuvre d'actions de maintien et de développement du lien social, véritable fondement de l'intervention sociale. A cet effet un appel à projets redéfinira l'offre d'insertion recentrée sur l'accompagnement social vers l'emploi des personnes allocataires du RSA.

➤ Notre ambition : Garantir le développement d'une offre d'insertion professionnelle

Le Département du Nord a fait de l'insertion professionnelle une priorité du PDI 2005-2010 en développant des dispositifs à cet effet.

La loi du 1^{er} décembre 2008 précise les compétences en matière d'insertion professionnelle en positionnant l'Etat, le Service Public de l'Emploi et notamment Pôle Emploi comme acteurs majeurs pour l'emploi des allocataires du RSA.

Cette orientation doit permettre de solliciter et préciser les engagements de l'Etat pour définir un véritable service public de l'insertion professionnelle destiné aux allocataires du RSA, avec les objectifs et les moyens y afférant.

➤ Notre méthode : Evaluer le PDI et l'améliorer au fur et à mesure de sa mise en œuvre

Le PDI affiche des objectifs ambitieux qui doivent être mis en œuvre de manière concrète sur l'ensemble du territoire.

Ce programme doit faire l'objet d'une évaluation annuelle ayant pour objectifs principaux de :

- mesurer l'état d'avancement de sa mise en œuvre dans les échéances prévues ;
- mesurer la pertinence des propositions contenues dans le Programme ;
- mesurer sa capacité à évoluer en fonction de cette évaluation.

A cet effet, la création d'un Observatoire de l'Insertion sera envisagée.

Par ailleurs, l'organisation de la gouvernance du PDI permettra d'évaluer les actions entreprises à deux niveaux : Départemental, par l'animation du Conseil Départemental de l'Insertion (CDI) ; Local, par l'activité des Commissions Territoriales d'Insertion (CTI), menée au sein de commissions thématiques locales, qui auront pour objectif d'alimenter le niveau départemental.

Des outils d'évaluation en référence aux objectifs locaux seront développés pour mesurer la réalisation des actions proposées.

5- Le Pacte Territorial pour l'Insertion

Parallèlement à la responsabilité de définir une politique globale d'insertion, le Département doit également susciter les engagements partenariaux qui permettront d'atteindre les objectifs définis.

A ce titre, le Pacte Territorial pour l'Insertion, nouveauté instituée par la loi, constitue un véritable socle en termes d'objectifs et de moyens apportés par l'ensemble

des parties à la mise en œuvre du PDI, pour l'emploi, la formation, l'insertion sociale et le développement social local.

Il définit notamment les modalités de coordination des actions entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Il amènera, par une déclinaison territoriale au travers des Plans Locaux de Développement pour l'Insertion, chaque territoire à impulser, animer et coordonner la politique départementale d'insertion dans une démarche de développement social local, en étroite relation avec les structures intercommunales.

La participation des usagers sera également organisée au sein des instances de pilotage territoriales et départementales du dispositif d'insertion.

Une gouvernance du PDI au niveau départemental, mais aussi à l'échelon territorial, est redéfinie afin d'impliquer les partenaires et collectivités locales dans le développement et l'animation du dispositif d'insertion.

Le Pacte et ses futures déclinaisons locales formalisent ainsi l'engagement des différents signataires : Département, Etat, Pôle Emploi, Région, Association Départementale des CAF, MSA, Union Départementale des CCAS, Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés, Sanitaires et Sociaux, Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réadaptation Sociale, Fédération des Centres Sociaux du Nord, Communautés Urbaines, Communautés d'Agglomérations et Communautés de Communes volontaires.

Le Programme Départemental d'Insertion et son volet opérationnel –le Pacte Territorial pour l'Insertion– proposent donc une politique d'insertion fortement ancrée dans les valeurs fondamentales du développement du partenariat et de la participation des usagers, pour une action au centre du développement social local.

En conséquence, il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Solidarité » :

- d'adopter le Programme Départemental d'Insertion et le Pacte Territorial d'Insertion 2010 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Solidarité », puis amendé, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président porte à la connaissance des Conseillers Généraux que le Débat d'Orientations Budgétaires, qui devait avoir lieu le 1^{er} et le 2 février prochains, est reporté au 8 et 9 mars et revient sur les raisons de ce report.

QUESTIONS DIVERSES

DOSSIERS DU PRESIDENT

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

N° 1

EPI/DOT/2010/4

OBJET :

**CONSTRUCTION DU COLLEGE VAUBAN A MAUBEUGE
AVENANT N° 1 AU MARCHE DE GROS OEUVRE ETENDU**

La Commission d'Appel d'Offres du 19 novembre 2009 a rendu un avis préalable à la passation de l'avenant n°1 au marché de gros œuvre étendu afférant à la construction du collège Vauban à Maubeuge dans les conditions ci-après :

I- Rappel des conditions économiques du marché de base.

Le marché de travaux de l'opération reprise en objet a été autorisé par la délibération en date du 18 décembre 2006. Le marché a été notifié le 28 mars 2008 au groupement d'entreprises Demathieu et Bard Construction Nord / Demathieu et Bard Bâtiments Travaux Publics, le mandataire étant la société Demathieu et Bard Construction Nord sise ZI de la Pilaterie – rue de la Couture à Marcq en Baroeul.

Le montant de ce marché s'élève à 11 143 979,00 €HT (valeur septembre 2007).

II- Avenant

Contexte technique : les quantités supplémentaires à l'origine de l'avenant se répartissent en trois rubriques :

a)–réfection de la rue de Douzies :

Par délibération en date des 24, 25, 26 et 27 janvier 2005, le Conseil Général a décidé de procéder à la reconstruction du collège Vauban à Maubeuge.

Une délibération du Conseil Général du 18 décembre 2006 a retenu le projet proposé par l'Agence TAO, architecte mandataire et a fixé le coût prévisionnel des travaux à 17 868 240 €TTC.

Ces travaux de reconstruction sont actuellement en cours pour une livraison de l'établissement programmée en mai 2010.

Parallèlement à ces travaux, la Ville de Maubeuge a engagé une étude visant à réaménager la totalité de la rue de Douzies dont une partie, d'une longueur de 380 m borde le collège entre le carrefour de la rue de la Flamenne et le rond point à créer au-delà de la rue des Tulipes.

L'avancement de ce projet global apparaît toutefois aujourd'hui incompatible avec les impératifs de livraison du collège énoncés ci-dessus.

Pourtant, la section de voirie située au droit du collège de ce dernier est essentielle pour la desserte dans la mesure où elle constitue l'accès principal de l'établissement. De plus, sur un plan technique, les différences de niveau entre la rue et le parvis du collège doivent impérativement faire l'objet d'une réalisation coordonnée des travaux. Il s'agit d'éviter de créer entre le parvis du collège et la voirie une dénivellation tout en réglant définitivement tous les problèmes liés à l'évacuation des eaux de ruissellement.

Pour cela, l'aménagement complet de cette section de voirie, comprenant chaussée, réseaux et trottoirs constitue par nature un équipement indissociable du collège et indispensable pour accéder à l'établissement.

Cette prestation engendre un surcoût de 1 065 400,89 €HT.

sous total 1 : 1 065 400,89 €HT

b)–adaptations diverses

- Les travaux d'adaptation nécessaires à la mise en conformité du projet par rapport aux exigences de l'attribution du permis de construire engendrent un surcoût de 84 091,60 €HT.
- Des travaux d'adaptation sont nécessaires suite à diverses demandes émanant des services vétérinaires, des utilisateurs (changement de destination de l'enseignement donné en SEGPA...), du contrôleur SSI et également suite à la découverte d'un substratum rocheux (remplacement des pieux profonds par des pieux courts de gros diamètre) pour un coût de 81 298,78 €HT.
- Diverses et nombreuses mesures conservatoires telles que la mise en œuvre de murs de soutènement, d'ouvrages de blindage en parois berlinoises doivent être mises en œuvre. Par ailleurs, le renfort et le confortement des talus s'avèrent nécessaires en raison de l'apparition d'eaux de ruissellement, de la dégradation avancée des rues de Douzies et de la Flamenne et de la présence d'une ligne de haute tension à faible profondeur dont l'intégrité est de ce fait menacée. Ces aléas entraînent un surcoût de 360 050,98 €HT.

sous total 2 : 525 441,36 €HT

c)–modification du collecteur d'eaux pluviales

En phase réalisation, il a été constaté que les plans de recollement concernant l'implantation et les dimensions du collecteur d'eaux pluviales placé sous l'emprise des logements de fonction étaient erronés.

Il convient donc de remplacer ce dernier par un ouvrage aux dimensions appropriées, de déplacer son implantation et de le raccorder au réseau.

sous total 3 : 26 703,94 €HT

TOTAL GENERAL : 1 617 546,19 €HT (base marché)

Le marché est porté de 11 143 979,00 €HT à 12 761 525,19 €HT.

Le Conseil Général est invité à statuer afin :

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Général à signer, pour le marché de gros œuvre étendu relatif à la construction du collège Vauban à Maubeuge, un avenant supérieur à 5 %, conformément à l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, relatif aux marchés publics et aux délégations de service public, en vue de porter le montant du marché de 11 143 979,00 €HT à 12 761 525,19 €HT, soit **15 262 784,13 €TTC** et une augmentation de **14,51 %**, le motif de cet avenant n'étant pas imputable aux parties,
- d'imputer la dépense sur le programme 192 opération 001 nature analytique 231 312/90 221.

N° 2

EPI/DOT/2010/5

OBJET :

RECONSTRUCTION ET REHABILITATION DE LA MAISON D'ACCUEIL MERES-ENFANTS DE LAMBERSART AVENANT AU MARCHE DE CONTROLE TECHNIQUE

La Commission d'Appel d'Offres du 19 novembre 2009 a rendu un avis préalable à la passation de l'avenant de contrôle technique n° 1 afférant à la reconstruction et réhabilitation de la maison d'accueil mères-enfants de Lambersart dans les conditions ci-après :

I– Rappel des conditions économiques du marché de base.

Le marché de contrôle technique de l'opération reprise en objet a été autorisé par la délibération en date du 12 juillet 2004. Le marché a été notifié le 17 mars 2006 à la société SOCOTEC sise rue Jacquemars Gielée à LILLE.

Le montant de ce marché s'élève à 35 719,00 €HT (valeur octobre 2005).

II– Avenant

Contexte particulier : il est rappelé que l'ouvrage à construire est dédié à des mères de famille en état de grande détresse accompagnées de leurs enfants en bas âge, ce qui génère des conditions particulières d'accueil lesquelles se répercutent sur les choix techniques à mettre en œuvre.

Contexte technique : les prestations supplémentaires à l'origine de l'avenant sont engendrées par l'intégration de la nouvelle réglementation pour l'accessibilité des personnes handicapées. Elles se déclinent en deux étapes.

a)–diagnostic :

Il consiste en l'étude de la faisabilité de l'intégration de

cette nouvelle réglementation ainsi qu'en un contrôle des plans des travaux modificatifs qui en découlent (contrôle de **conception**).

sous total 1 : 3 500,00 €HT

b) – réalisation de la mission HAND

Elle consiste en la vérification de ces mêmes travaux modificatifs durant la phase de **réalisation**.

sous total 2 : 1 700,00 €HT

TOTAL GENERAL : 5 200,00 €HT (base marché)

Le marché est porté de 35 719,00 €HT à 40 919,00 €HT.

Le Conseil Général est invité à statuer afin :

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Général du Nord à signer, pour le marché de contrôle technique relatif à la reconstruction et réhabilitation de la maison d'accueil mères-enfants de Lambersart, un avenant supérieur à 5 %, conformément à l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, relatif aux marchés publics et aux délégations de service public, en vue de porter le montant du marché de 35 719,00 €HT à 40 919,00 €HT, soit **48 939,12 €TTC** et une augmentation de **14,56 %**, le motif de cet avenant n'étant pas imputable aux parties,
- d'imputer la dépense sur l'opération 00 P 064 0002 nature analytique 9051 / 2031

N° 3

DSAD/2010/24

OBJET :

**DEPLACEMENT DE MONSIEUR RENAUD TARDY,
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,
A BARCELONE (ESPAGNE) DU 22 AU 25 FEVRIER 2010
MANDAT SPECIAL**

Le Sommet Européen des Gouvernements Locaux auquel se rendra notre collègue Renaud TARDY du 22 au 25 février 2010, offre un espace de débat et d'échange entre les gouvernements locaux de toute l'Europe, les institutions européennes et les Etats Membres, afin de donner des réponses et promouvoir des propositions concrètes dans le cadre d'un nouvel agenda européen et dans le contexte actuel de crise économique et financière. Les perspectives futures, les modèles de travail, le financement public et les politiques des gouvernements locaux européens seront ainsi analysés en vertu de la qualité d'institutions proches des citoyens des entités présentes.

Cette manifestation, spécialement destinée aux élus d'Europe comprend trois types de sessions : plénières, thématiques et décentralisées.

Des conférences et des tables rondes se tiendront au cours de ces journées sur les thèmes suivants :

- Le nouveau plan de la gouvernance européenne
- Vers une cohésion, une compétitivité et une durabilité accrues des territoires
- Les politiques publiques locales en faveur de la cohésion sociale
- Les gouvernements locaux et les nouvelles politiques énergétiques
- Les gouvernements locaux intermédiaires en tant qu'agents structurants du territoire
- Les gouvernements locaux en Europe : l'innovation pour la création d'un modèle d'excellence

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de donner mandat spécial à Monsieur Renaud TARDY, Vice-Président du Conseil Général chargé des Affaires Européennes et Relations Internationales, à l'occasion de son déplacement à Barcelone (Espagne) du 22 au 25 février 2010.

N° 4

DSAD/2010/25

OBJET :

**DEPLACEMENT DE MONSIEUR RENAUD TARDY,
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,
A LEEDS (ANGLETERRE) DU 27 AU 29 JANVIER 2010
MANDAT SPECIAL**

Dans la perspective de la coopération entre le Département du Nord et la City Region, notre collègue, Renaud TARDY, Vice-Président du Conseil Général chargé des Affaires Européennes et Relations Internationales, va se rendre à Leeds (Angleterre) du 27 au 29 janvier 2010.

Au cours de ce déplacement, une rencontre est prévue entre Monsieur TARDY et son homologue Monsieur BRETT.

Les échanges porteront sur les sujets suivants :

- l'aménagement du territoire
- la jeunesse
- la culture

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de donner mandat spécial à Monsieur Renaud TARDY, Vice-Président du Conseil Général chargé des Affaires Européennes et Relations Internationales, à l'occasion de son déplacement à Leeds (Angleterre) du 27 au 29 janvier 2010.

N° 5

DID/2010/11**OBJET :**

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD, LE DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS, LA REGION NORD/PAS-DE-CALAIS ET LE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE LILLE EN VUE D'ASSURER LA MAINTENANCE DES BOITIERS DE SECURITE INSTALLES DANS LES COLLEGES ET LES EQUIPEMENTS CENTRAUX ASSOCIES

1. Contexte, objectifs

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit, en son titre IV, les transferts de compétences en matière éducative, et notamment le transfert aux Départements des personnels TOS (Techniciens et Ouvriers de Service), aujourd'hui dénommés ATTED (Agents Techniques Territoriaux des établissements d'enseignement).

Dans ce cadre, une architecture technique pour créer un nouveau réseau haut débit de télécommunication a été mise en place entre les administrations territoriales et les établissements de l'Académie.

Afin d'acquérir le matériel nécessaire à cette opération, le Département du Nord avait adhéré à un groupement de commandes, dont les adhérents étaient :

- le Département du Nord,
- le Département du Pas-de-Calais,
- la Région Nord / Pas-de-Calais,
- le Rectorat de l'Académie.

Désormais, il est nécessaire d'assurer la maintenance des matériels acquis durant la période d'adhésion au groupement. Il est proposé que la maintenance se fasse dans le cadre d'un nouveau groupement de commandes conformément aux dispositions prévues à l'article 8 du code des marchés publics, dont les adhérents sont les mêmes entités que celles citées précédemment.

2. Prestations attendues

Les prestations attendues sont pour le Département du Nord :

- la maintenance des boîtiers de sécurité (pare-feu),
- la maintenance des équipements centraux associés.

3. Modalités de mise en œuvre du groupement

Le groupement de commandes a pour objet de permettre à chacun des adhérents de commander, au titulaire retenu à l'issue d'une procédure groupée, la maintenance des boîtiers

de sécurité locaux et centraux déjà existants ainsi que des éventuels boîtiers livrés pendant la durée du marché.

Les modalités de fonctionnement du groupement de commandes sont fixées par la convention constitutive jointe, conformément aux dispositions prévues à l'article 8 du code des marchés publics. Elle ne constitue pas un marché public mais règle les conditions dans lesquelles cette convention va être passée et exécutée.

Il est proposé, pour la phase de mise en concurrence, que le coordonnateur du groupement de commandes soit le Rectorat de Lille. En revanche, l'exécution du marché sera assurée en propre par chaque membre du groupement, pour la part qui le concerne.

Les montants du marché à bons de commande s'inscrivent dans une durée d'un an renouvelable une fois et sont, pour la part du Département du Nord :

- pour le montant minimum annuel : de 30 000 €TTC,
- pour le montant maximum annuel : de 50 000 €TTC.

La définition technique et l'analyse des candidatures se feront conjointement avec l'ensemble des autres membres du groupement.

Enfin, la bonne gestion de ce réseau de télécommunication est définie par un accord de niveau de service entre les différents membres du groupement d'achat (convention jointe).

4. Procédure proposée

Le Conseil Général est invité à statuer, après avis de la Commission Budget, Ressources Humaines et à décider :

- de constituer un groupement de commandes en vue d'assurer la maintenance des boîtiers de sécurité et équipements centraux associés, au moyen d'un marché à bons de commande,
- d'adopter la convention constitutive du groupement de commandes et l'accord de niveau de services joints,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes et l'accord de niveau de services,
- d'autoriser Monsieur le Président à passer des commandes, pour ce qui le concerne, dans le cadre de ce groupement de commandes.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget départemental aux chapitres 930202 (opération 08P855OA198) nature comptable 611 et 615, 900202 (opération 08P855OA198) nature comptable 21838.

DEAJ/2010/29

OBJET :

ACTIONS EN JUSTICE

AUTORISATIONS A AGIR ET A DEFENDRE

L'article L. 3221-10-1 du code général des collectivités territoriales dispose qu'en matière d'action en justice :

« Le Président du Conseil général intente les actions au nom du Département en vertu de la décision du Conseil général et il peut, sur l'avis conforme de la Commission Permanente, défendre à toute action intentée contre le Département ».

En conséquence, il appartient au Conseil général de bien vouloir :

- **autoriser Monsieur le Président à intenter les actions** devant les juridictions administratives, ainsi que devant la commission d'indemnisation des victimes d'infractions ou les tribunaux judiciaires, dans les instances civiles et pénales engagées par le Département au titre de la protection de l'enfance.

- La commission d'indemnisation des victimes d'infractions de Lille :

Saisie afin que soient allouées par le Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions, éventuellement selon une procédure amiable, les sommes accordées à titre de dommages et intérêts au Département du Nord, en sa qualité d'administrateur ad hoc de :

- . Stéphanie C.
- . Céline F.
- . Océane H.

- Le tribunal de grande instance de Lille :

Pour une procédure en contestation de paternité engagée par Mme Sabrina D. à l'encontre de M. Charly L. (mineur Leïna L.)

Pour une procédure en contestation de paternité engagée par Mme Marie-Martine L. à l'encontre de M. Akli C. (mineur Céline C.)

Pour des requêtes en déclaration judiciaire d'abandon concernant :

- . Jérémy, Océane et Ophélie D.
- . Sofiane D.
- . Yoann G.
- . Marvin M.

- Le tribunal correctionnel d'Avesnes-sur-Helpe :

Pour une procédure à l'encontre de M. Ludovic L., poursuivi pour violences (mineurs Bryan, Sullivan,

Ophélie, Sarah L. et Emilie R-L.)

- En instance pénale, la juridiction compétente n'étant pas encore connue :

Pour une procédure à l'encontre de M. Alexis C., poursuivi pour des faits de viols et d'agressions sexuelles (mineurs Bryan et Dylan B., Jayson C.)

Pour une procédure à l'encontre de Mme Christelle M., poursuivie pour soustraction et violences sur mineur (mineur Benjamin C.)

Pour une procédure à l'encontre de M. Damien M., poursuivi pour des faits d'agressions sexuelles et viols (mineur Jimmy D.)

Pour une procédure à l'encontre de M. Christophe G., poursuivi pour des faits d'agressions sexuelles (mineure Florine D.)

Pour une procédure à l'encontre de M. Jacques G., poursuivi pour des faits d'agressions sexuelles et viols (mineure Jessica G.)

Pour une procédure à l'encontre de M. Gérard G., poursuivi pour violences (mineur Rémy G.)

Pour une procédure à l'encontre de M. Kévin L., poursuivi pour des faits d'agressions sexuelles et viols (mineurs Lolita et Marcel L.)

Pour une procédure à l'encontre de M. Thierry M., poursuivi pour des faits d'agressions sexuelles et viols (mineures Anaïs et Elodie M.)

Pour une procédure à l'encontre de M. Jean-Pierre S., poursuivi pour des faits de provocation publique à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne à raison de son origine ou de sa religion et pour soustraction à l'obligation légale compromettant la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation de ses enfants (mineure Julie S.)

Pour une procédure à l'encontre de M. Jean-Jacques C., poursuivi pour des faits d'agressions sexuelles et de corruptions de mineur (mineure Valérie W.)

- Le juge aux affaires familiales, le tribunal compétent n'étant pas encore connu :

Pour deux procédures tendant à obtenir la délégation de l'autorité parentale au profit du Département pour les mineurs :

- . Kévin et Marvin L.

- La cour administrative d'appel de Douai :

Pour un recours tendant à obtenir la réformation d'un jugement rendu par le tribunal administratif de Lille, le 27 octobre 2009, annulant le contrat à durée déterminé

d'un agent départemental :

- . Département du Nord c/ M. le Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais, Préfet du Nord

– Le Conseil d'Etat :

Pour un recours tendant à obtenir la cassation d'arrêtés rendus par la cour administrative d'appel de Douai, le 8 octobre 2009, confirmant l'annulation des contrats à durée indéterminée d'agents départementaux :

- . Département du Nord c/ M. le Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais, Préfet du Nord (3 procédures).

N° 7

DVD-I/2010/23

OBJET :

PLAN DES ROUTES NATIONALES TRANSFEREES

OPERATION CAI501

CONTOURNEMENT SUD DE CAMBRAI

INTEGRATION PAYSAGERE DE LA RD 643

(AMENAGEMENTS PAYSAGERS, MESURES

COMPENSATOIRES ET GESTION DES PLANTATIONS ET

DEPENDANCES) SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES

DE FONTAINE-NOTRE-DAME, PROVILLE, MARCOING,

CAMBRAI, RUMILLY EN CAMBRESIS, NIERGNIES

ET AWOINGT

MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE INFRASTRUCTURES

Par délibération n°4.2 DVD-I/2008/1571 en date du 17 novembre 2008, la Commission Permanente a autorisé la passation d'un appel d'offres ouvert, dans le cadre du Plan des Routes Nationales Transférées – Opération CAI501 - Contournement Sud de Cambrai, pour les prestations de maîtrise d'œuvre infrastructures relatives à l'intégration paysagère de la RD 643 (aménagement paysagers, mesures compensatoires et gestion des plantations et dépendances) sur le territoire des communes de Fontaine-Notre-Dame, Proville, Marcoing, Cambrai, Rumilly en Cambrésis, Niergnies et Awoingt concernées par le Contournement Sud de Cambrai.

Le marché n'est pas divisé en tranches.

La procédure choisie est un appel d'offres ouvert tel que prévu aux articles 33, 57 à 59 et 74-III-4° (maîtrise d'œuvre relative à des ouvrages d'infrastructures) du Code des Marchés Publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux publications le 1^{er} octobre 2009.

La date limite de remise des offres a été fixée au 16 novembre 2009.

Neuf (9) plis ont été réceptionnés dans le délai requis.

Le Jury, après avoir examiné les dossiers déposés par les soumissionnaires, a retenu, lors de sa séance du 19 novembre 2009, toutes les candidatures à l'exception de celle du groupement Nord Sud Paysages et Urbanisme à Lille (mandataire) / J.C. Bruneel à Crochte au motif que le DC4 n'était pas signé et que le co-traitant J.C. Bruneel n'a fourni aucune attestation sociale et fiscale. Lors de cette séance, le Jury a pris connaissance des offres et en a demandé une analyse.

Lors de sa séance du 3 décembre 2009, le Jury a procédé à l'analyse des offres et a classé en première position le groupement EPURE à Villeneuve d'Ascq (mandataire) / BIOTOP-GREET à Rinxent, offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 53 712,36 €TTC.

L'équipe associée des paysagistes et écologues et il est démontré au travers du mémoire une très bonne compréhension de la mission.

Je propose au Conseil Général :

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre infrastructures relatif à l'intégration paysagère de la RD 643 (aménagement paysagers, mesures compensatoires et gestion des plantations et dépendances) sur le territoire des communes de Fontaine-Notre-Dame, Proville, Marcoing, Cambrai, Rumilly en Cambrésis, Niergnies et Awoingt concernées par le Contournement Sud de Cambrai au groupement EPURE à Villeneuve d'Ascq (mandataire) / BIOTOP-GREET à Rinxent, offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 53 712,36 €TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tous les actes correspondants.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget départemental à l'article 90621, nature comptable 2031 – Opération CAI501 – Programme C04J06P1021.

Les projets de délibérations correspondants sont adoptés à l'unanimité.

COMMISSION SOLIDARITE

Monsieur Roger VICOT indique que les 4 premiers rapports ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

N° 2.1**DSPAPH/2010/14****OBJET :**

ANNULATION DE LA DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22/05/2006 N° DSPAPH/2006/572, SUITE A L'ABANDON DU PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEL EHPAD DE LA « RESIDENCE DE BEAUPRE » A LA GORGUE

Lors de la commission permanente en date du 22 mai 2006, le Conseil Général du Nord a décidé, par délibération n° DSPAH/2006/572 d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant total de 2 296 320 € pour la construction d'un nouvel Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) « Résidence Beaupré » à La Gorgue.

Par délibération du conseil d'administration de l'E.H.P.A.D. « Résidence Beaupré » de La Gorgue l'abandon du projet ci-dessus a été acté, la cession des parcelles de terrain par la Commune n'ayant pas pu se réaliser.

L'objet de ce présent rapport est d'annuler cette délibération n° DSPAPH/2006/572 adoptée lors de la Commission Permanente du 22 mai 2006 et ainsi annuler l'attribution de la subvention d'investissement correspondante.

En conséquence,

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Solidarité » :

- d'annuler la délibération n° DSPAPH/2006/572 de la Commission Permanente du 22 mai 2006 relative à l'attribution d'une subvention d'investissement pour la construction du nouvel E.H.P.A.D. « Résidence Beaupré » à La Gorgue.

N° 2.2**DLES/2010/16****OBJET :**

RECUPERATION DES INDUS RMI ET DES INDUS RSA SUR LA SUCCESSION DE L'ALLOCATAIRE

Dans le cadre de la gestion du RMI, le Département

du Nord a signé une convention, applicable en juin 2006, avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et l'Association Départementale des Caisses d'Allocations Familiales (AdéCaf) représentant les huit CAF du Nord.

S'agissant du RSA, la convention provisoire de gestion a été signée le 12 octobre 2009 par les parties précitées.

Ces conventions déterminent les règles de gestion des dispositifs RMI et du RSA ainsi que les relations partenariales entre le Département et les organismes payeurs.

Dans ce contexte, le Département a dû définir des critères permettant la gestion des indus RMI et RSA. Ainsi, lors de la détection d'un indu de RMI ou de RSA, celui-ci doit être, faute de recouvrement durant trois mois consécutifs, notifié par l'organisme payeur concerné (CAF ou MSA), qui transfère ensuite la créance au Département. La Paierie Départementale du Nord émet alors un titre exécutoire et le notifie à l'allocataire.

Concernant les personnes décédées après l'émission du titre exécutoire, la récupération des indus RMI et RSA par le Département sur la succession du bénéficiaire des allocations susvisées s'avère complexe, compte tenu des difficultés relatives à la recherche des héritiers. Il est donc proposé que tous les titres émis dans cette circonstance et qui n'ont pas de caractère frauduleux fassent systématiquement l'objet d'une mise en non valeur. La mise en non valeur correspond à une créance que l'on ne peut recouvrer.

Cette procédure évite la génération de frais importants liés à la recherche souvent longue et improductive des héritiers.

Dès lors, il convient de statuer sur la récupération des indus RMI et RSA afférents à la succession d'allocataires concernant les titres déjà émis. Il est proposé une mise en non valeur, sauf en cas de fraude, des titres suivants pour un montant total de :

- 41 177,00 € pour l'année 2004
- 22 770,36 € pour l'année 2005
- 9 544 ,05 € pour l'année 2006
- 13 826,28 € pour l'année 2007
- 13 525,49 € pour l'année 2008
- 972,69 € pour l'année 2009

En conséquence, il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Solidarité » :

- d'autoriser le principe de la mise en non valeur des titres relatifs aux indus RMI et RSA non frauduleux, concernant des allocataires décédés ;
- d'admettre la mise en non valeur des titres de recette y afférents ;
- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 93541 pour le RMI et 93567 pour le RSA nature comptable 654 du Budget Départemental de l'exercice 2009.

N° 2.3

DLES/2010/17

OBJET :

**MODIFICATION DE SUBVENTIONS
PLURIANNUELLES 2006-2008 ACCORDEES DANS LE CADRE
DES PROGRAMMES TERRITORIAUX D'INSERTION (PTI)
DU VALENCIENNOIS, DU DOUAISIS ET DE LILLE
METROPOLE**

Par délibération de l'Assemblée Plénière en date du 10 Avril 2006 et de la Commission Permanente du 22 Mai 2006, des subventions pluriannuelles ont été accordées dans le cadre des Programmes Territoriaux d'Insertion (PTI), pour la mise en œuvre d'actions d'insertion sociale et professionnelle en direction de bénéficiaires du RMI.

Certaines de ces actions n'ont pas été réalisées dans leur intégralité, en raison soit d'une évolution de l'offre d'insertion sur le territoire, soit de la mise en place différée de l'action.

Par conséquent, le montant de certaines subventions a été proratisé, en fonction de la durée de réalisation des actions.

Ainsi, sur le territoire de la Commission Territoriale d'Insertion de Valenciennes, deux opérateurs, les associations AJAR et POINFOR sont concernées pour trois actions d'insertion sociale.

Sur le Territoire de la Commission Territoriale d'Insertion de Douai, un opérateur, la Communauté de communes de l'Est du Douaisis devenue la Communauté de Communes du cœur de l'Ostrevent (C.C.C.O.) est concerné pour un chantier d'insertion professionnelle.

Sur le territoire de la Commission Territoriale de Lille deux actions menées respectivement par le Lille Université Club et l'association ACOLJACQ de la Madeleine sont concernées.

L'objet du présent rapport est de valider la modification des subventions accordées pour les actions reprises dans le tableau ci-joint.

En conséquence,

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Solidarité » :

- de valider les modifications relatives au montant des subventions reprises dans le tableau ci-joint,
- de solder les crédits correspondants inscrits à l'article 9354 rubrique 561 (social), 542 (santé), 544 (professionnel), nature comptable 6568 des AE 2006-2008.

N° 2.4

DLES/2010/18

OBJET :

**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION RELATIVE AU
FINANCEMENT DE L'ANIMATION GLOBALE
DES CENTRES SOCIAUX**

Afin de reconnaître et de garantir financièrement l'exercice effectif de la fonction d'animation globale, le Département, par délibération du Conseil Général en date du 29 novembre 1999, accorde aux centres sociaux une participation annuelle déterminée à hauteur d'un pourcentage du plafond fixé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Pour ce faire, une convention type a été établie.

Les modalités de versement de cette participation ont été votées par la Commission Permanente en date du 24 juin 2002 et le Conseil Général en date du 10 février 2003, qui ont prévu que celle-ci sera versée en deux fois :

- la première en début d'année, après le vote du budget départemental, correspondant à 40 % de la participation de l'année précédente ;
- la seconde, au plus tard dans le courant du 3ème trimestre, sur présentation du bilan de l'année précédente et des propositions d'action pour l'année suivante.

Ces décisions ont fait l'objet de l'avenant N°1.

Afin de mettre cette convention en conformité avec notamment les règles comptables, il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes :

- 1/ - remplacer le mot « participation » par « subvention de fonctionnement »,
- 2/ - modifier l'article 8 comme suit :

« La présente convention prend effet au jour de sa signature et sera prorogée par tacite reconduction sous réserve de reconduction de l'agrément délivré par la CAF.

La date de début et de fin de la prise en charge financière correspond à la durée de l'agrément délivré par la CAF, en tenant compte de la date de la demande du centre social en regard du calendrier budgétaire et des crédits disponibles.

Compte tenu de ces éléments, celle-ci prend effet à compter du ».

En conséquence,

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la

Commission « Solidarité » :

- d'approuver les termes du projet de l'avenant N°2 joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ces avenants ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 93561 nature comptable en fonction de la nature juridique du centre social soit 65734, 65737, 6574 du budget départemental de l'exercice 2010, sous réserve de son vote ;
- d'autoriser Monsieur le Président à verser les subventions de fonctionnement correspondantes.

Les projets de délibérations correspondants, conformes aux avis de la Commission, sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Président souligne que la Commission a émis un avis favorable à l'unanimité sur le rapport n°2/5 concernant la motion relative au Défenseur des Enfants, mais précise qu'il a reçu ce matin un amendement du Groupe Union Pour le Nord auquel il a apporté, par sous-amendement, une légère correction.

Monsieur Jean-René LECERF indique qu'il approuve le sous-amendement de Monsieur le Président et signale que s'il devait être adopté, le Groupe Union Pour le Nord votera la motion.

Monsieur LECERF fait observer que les autorités administratives indépendantes posent un certain nombre de problèmes et pense que la mise en place d'un ombudsman à la française paraît être une solution plus efficace. Il fait remarquer que le Groupe Union Pour le Nord a proposé un amendement pour cette raison, mais précise qu'il est prêt à le retirer et à se rallier à la proposition de Monsieur le Président.

Monsieur Charles BEAUCHAMP estime que la suppression du Défenseur des Enfants marque un net recul dans le respect des droits fondamentaux des enfants et considère que le Gouvernement doit renoncer à cette décision inacceptable.

Monsieur BEAUCHAMP signale que le Groupe Communiste votera le sous-amendement de Monsieur le Président.

Monsieur le Président note que le Défenseur des Enfants est menacé et souligne qu'il faudra être attentif.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le sous-amendement à l'amendement du Groupe Union Pour le Nord qui propose de compléter la motion par :

« Il demande que le futur Défenseur des Droits qui devrait être créé par le législateur, réalisant le projet unanimement souhaité de mise en place d'un ombudsman à la française, reprenne l'intégralité des responsabilités du Défenseur des Enfants, avec des moyens humains et

budgétaires renouvelés et une autorité morale considérable lui permettant de s'imposer aux pouvoirs institutionnels ».

Ce sous-amendement est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président indique qu'il devient l'amendement.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 2.5

DGAS/2010/22

OBJET :

**MOTION DEPOSEE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT
RELATIVE AU DEFENSEUR DES ENFANTS**

La loi du 6 mars 2000 institue un Défenseur des Enfants, Autorité indépendante.

La loi confie au Défenseur des Enfants la mission de défendre et de promouvoir tous les droits fondamentaux des enfants consacrés par la loi ou par un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé, et notamment la Convention internationale des droits de l'enfant. Le Défenseur des Enfants reçoit les réclamations individuelles d'enfants mineurs ou de leurs représentants légaux qui estiment qu'une personne publique ou privée n'a pas respecté les droits de l'enfant.

Depuis sa création, l'Institution :

- a traité des réclamations concernant près de 20 000 enfants,
- a proposé des réformes législatives sur des questions de société reprises par le Gouvernement (le statut des tiers beaux-parents, la situation des enfants dans les séparations parentales conflictuelles, ...),
- a proposé des améliorations de politiques publiques (le rapport relatif aux adolescents en souffrance a contribué à la multiplication des Maisons des Adolescents et des équipes mobiles de pédopsychiatrie),
- a fait des recommandations relatives aux mineurs étrangers isolés, aux tests ADN, et à la justice des mineurs,
- est représentée par 60 correspondants territoriaux répartis en France pour assurer des missions de promotion des droits de l'enfant, de médiations interinstitutionnelles de premier niveau, de liens avec les différentes autorités publiques, d'enquêtes de terrain sur la mise en œuvre des droits de l'enfant et de tutorat des jeunes ambassadeurs.

Le Défenseur des Enfants contribue à porter la parole des enfants auprès des plus hautes autorités de l'Etat. Pourtant le 9 septembre 2009, la Ministre de la Justice a présenté au Conseil des Ministres un projet de loi organique et un projet de loi ordinaire visant à supprimer cette institution chargée de défendre et de promouvoir les droits des enfants et visant à diluer ses missions et à réduire ses

moyens au sein d'une nouvelle institution dénommée « Défenseur des Droits ».

Eu égard à ses compétences en matière d'aide sociale et de protection de l'enfance, le Département du Nord est particulièrement attaché aux valeurs humaines véhiculées par les notions de défense et de promotion des droits de l'enfant.

En conséquence, il est proposé au Conseil Général après avis de la Commission « Solidarité » :

- de demander au Gouvernement de maintenir l'autorité indépendante en charge de la défense et de la promotion des droits de l'enfant dont le travail est reconnu unanimement en France et à l'étranger.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, puis amendé, est adopté à l'unanimité.

COMMISSION CULTURE – SPORTS – TOURISME – LOISIRS

Madame Brigitte GUIDEZ indique que les 3 rapports ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

N° 5.1

DAC/2010/13

OBJET :

**MUSEE DEPARTEMENTAL MATISSE
PARTENARIAT AVEC L'HEBDOMADAIRE TELERAMA POUR
L'ORGANISATION DU WEEK-END MUSEES TELERAMA
DU 20 ET 21 MARS 2010**

Depuis plusieurs années, l'hebdomadaire Télérama instaure un rendez-vous culturel partout en France afin de sensibiliser ses lecteurs à l'offre culturelle des musées. Le musée départemental Matisse participe à cette opération qui permet aux lecteurs de bénéficier de l'entrée gratuite aux expositions et collections permanentes du musée et de participer à une manifestation culturelle (type atelier, concert, spectacle).

Lors du week-end du 21 et 22 mars 2009, 218 lecteurs de Télérama ont ainsi été accueillis.

Suite au succès national de cette opération, l'hebdomadaire reconduit son rendez-vous culturel national Week-end musées Télérama le samedi 20 et le dimanche 21 mars 2010.

Il est proposé que le musée Matisse y participe de nouveau.

Le principe reste le même : proposer aux lecteurs de Télérama le temps d'un week-end un double avantage : une entrée gratuite sur les collections permanentes et les expositions du musée départemental Matisse et un accès gratuit aux ateliers, concerts, théâtres, spectacles de danse...

La programmation du festival sera publiée dans un supplément de 16 pages, offert avec l'hebdomadaire Télérama dans le numéro paraissant 10 jours avant le week-end de l'opération.

La programmation sera reprise également sur le site internet telerama.fr.

Un Pass disponible avec les deux numéros de Télérama précédents le week-end de l'opération donnera accès à titre gratuit au musée. Il s'agit d'un bon détachable valable pour quatre personnes à remettre à l'accueil du musée.

En contrepartie le musée départemental Matisse bénéficiera de la campagne de promotion (presse, affichage, radio) qui viendra soutenir le lancement de cette opération.

A l'issue de l'opération, la rédaction procédera à une évaluation quantitative et qualitative. Les bons détachables remis par les lecteurs à l'accueil avec leurs coordonnées seront comptabilisés et renvoyés par le musée à la rédaction de l'hebdomadaire.

Par ailleurs, la rédaction culturelle de Télérama envoie au musée un questionnaire de satisfaction à leur retourner.

Une convention de partenariat avec Télérama est jointe au présent rapport.

L'intérêt pour le musée départemental Matisse de participer à cette opération nationale sera triple :

- elle assurera une publicité du musée grâce à la campagne de promotion organisée par Télérama (affichage, insertion presse, édition) et permettrait ainsi de prolonger les relations presse menées lors des expositions temporaires par les services de communication du musée et l'agence de presse mandatée à cette occasion.
- elle permettra de faire connaître le musée auprès d'un public captif à l'échelle nationale et plus particulièrement en Ile-de-France (campagne de presse, affichage, radio).
- elle renforcera la stratégie de communication du musée à destination du public en provenance d'Ile-de-France.

Le musée organisera des visites guidées autour des collections permanentes Matisse, Tériade et Herbin et de l'exposition en cours à cette date « *Lydia. D. : muse et modèle de Matisse* ».

Le musée proposera aussi un concert le dimanche de 16h à 18h et des ateliers destinés au jeune public à partir de 4 ans les samedi et dimanche de 14h30 à 16h30.

En vue de la présentation du rapport au Conseil Général, la Commission Culture, Sports, Tourisme et Loisir est

invitée à émettre un avis sur :

- le principe d'organisation du week-end musées Télérama au musée départemental Matisse les samedi 20 et dimanche 21 mars 2010,
- le principe de partenariat entre le Département du Nord et l'hebdomadaire Télérama,
- l'autorisation d'accorder un accès gratuit à l'exposition temporaire, aux collections permanentes, aux ateliers et au concert organisés par le Musée Matisse les samedi 21 et dimanche 22 mars 2009,
- l'autorisation à donner à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat jointe au présent rapport.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission (Celle-ci signalant que, dans le cadre du week-end musées Télérama, l'accès gratuit à l'exposition temporaire, aux collections permanentes, aux ateliers et au concert organisé par le Musée Matisse, se déroulera les samedi 20 et dimanche 21 mars 2010 et non les samedi 21 et dimanche 22 mars 2009 comme indiqué dans la proposition du rapport), est adopté à l'unanimité.

N° 5.2

DAC/2009/1872

OBJET :

**VILLA DEPARTEMENTALE MARGUERITE YOURCENAR
CELEBRATION EN 2010 DU 30^E ANNIVERSAIRE DE
L'ELECTION DE MARGUERITE YOURCENAR
A L'ACADEMIE FRANÇAISE**

Événement sans précédent, l'élection, en mars 1980, de la première femme à l'Académie française permet à Marguerite Yourcenar d'occuper un statut particulier dans l'histoire culturelle française, faisant d'elle une figure incontournable de la littérature francophone dont l'œuvre a acquis un rayonnement international exceptionnel.

Dans le cadre de « l'année départementale de la femme », organisée en 2010, la Villa départementale Marguerite Yourcenar propose de célébrer le 30^e anniversaire de l'élection de Marguerite Yourcenar à l'Académie française.

La Villa propose d'organiser sur le site du Mont Noir mais aussi « hors les murs », dans le département, à Paris, et également à l'étranger, un certain nombre de manifestations culturelles (lectures, conférences, expositions, tables rondes, spectacles, ballades littéraires...) mettant à l'honneur Marguerite Yourcenar et mettant en relief l'action de la Villa départementale. Ces animations s'adresseront à tous les publics : scolaires, enfants, public familial, personnes âgées, étudiants, amateurs de littérature, professionnels du livre et de la lecture...

La Villa départementale Marguerite Yourcenar organisera par elle-même ou soutiendra les différents événements dont elle assurera la coordination et la communication.

Afin de donner à cette célébration le prestige et le rayonnement qu'elle mérite il est proposé la mise en place d'un « Comité d'honneur » comprenant 20 personnalités du monde des lettres qui ont accepté de parrainer l'opération :

- Hector BIANCIOTTI, Jean-Denis BREDIN, Jean d'ORMESSON, Jacqueline de ROMILLY de l'Académie française
- Françoise CHANDERNAGOR, Robert SABATIER de l'Académie Goncourt
- Jacques DE DECKER de l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique
- Silvia BARON SUPERVIELLE, Pierre BERGE, Jean CHALON, Jacques CHANCEL, Maryse CONDE, Jacques DUQUESNE, Antoine GALLIMARD, Yannick GUILLOU, Gisèle HALIMI, Alberto MANGUEL, Colette NY-MAZURE, Hubert NYSSSEN, Josyane SAVIGNEAU.

La célébration du 30^e anniversaire de l'élection de Marguerite Yourcenar à l'Académie française comprendra des manifestations impliquant la Villa départementale à divers titres :

Activités organisées par la Villa départementale Marguerite Yourcenar :

En mars : soirée de lancement de l'année Yourcenar en présence de plusieurs membres du Comité d'honneur et d'un représentant de l'Académie française.

3-6 juin : Lecture de textes de Marguerite Yourcenar par Dominique Constanza, de la Comédie française, en ouverture du 12^e Festival littéraire Par Monts et Par Mots dont la marraine sera la romancière Amélie Nothomb.

8 décembre : salon de lecture « Il était une fois Marguerite Yourcenar » par Agnès Sajaloli, à la Villa départementale Marguerite Yourcenar en clôture de l'année Yourcenar (en partenariat avec le Grand Bleu).

Activités organisées en partenariat dans le département :

- à Ronchin (22 mars-3avril) : expositions, lectures, concours, conférences, ballade littéraire...(en partenariat avec le Service culturel de la Ville de Ronchin).
- à Lille (19 mai) : création du salon de lecture « Il était une fois Marguerite Yourcenar » par Agnès Sajaloli, au Grand Bleu (en partenariat avec le Grand Bleu).
- à Bailleul (3-26 juin) : exposition photos « Femmes de lettres » par Louis Monier, 30 portraits pour le 30^e anniversaire de l'élection de Marguerite Yourcenar à l'Académie française, galerie de la bibliothèque municipale. (En partenariat avec la

- Bibliothèque municipale de Bailleul).
- exposition d'une sculpture monumentale de Yourcenar par l'artiste Elsa Genèse, au Musée Benoît de Puydt, Bailleul (en partenariat avec le Musée Benoît de Puydt).
5 juin : lecture musicale au flambeau d'extraits de *L'Œuvre au noir*, jardin du musée Benoît de Puydt, Bailleul, dans le cadre du 12^e Festival littéraire Par Monts et Par Mots (en partenariat avec le Musée Benoît de Puydt).
- à Esquelbecq (3 juillet) : hommage à Yourcenar dans le cadre de la Nuit du livre d'Esquelbecq (en partenariat avec l'association Esquelbecq, Village du livre).
- à Armentières (19-31 octobre) : quinzaine Marguerite Yourcenar à la médiathèque L'Albatros : expo, conférence, projections, salon de lecture (en partenariat avec la Médiathèque L'Albatros d'Armentières).

D'autres manifestations sont en cours de programmation en partenariat avec le Musée Marguerite Yourcenar de Saint-Jans-Cappel.

Activités organisées en partenariat à l'étranger :

Plusieurs manifestations sont en cours de programmation en Moldavie (22-24 mars), en Roumanie (26 mars et 6-8 octobre), au Nouveau Brunswick (19-25 avril), au Québec (17-26 septembre), en Espagne (26-28 octobre), en Province de Flandre occidentale (date non encore fixée) et en Italie (date non encore fixée).

La célébration du 30^e anniversaire de l'élection de Marguerite Yourcenar à l'Académie française donnera lieu à une communication et une charte graphique spécifique élaborée et diffusée auprès de tous ses partenaires par la Villa départementale Marguerite Yourcenar sous forme d'une carte de vœux, un dépliant-programme, un marque-page et un livre miniature reprenant 30 citations de Marguerite Yourcenar.

Le coût total de l'opération est estimée à 21 230 €

En vue de la présentation du rapport au Conseil Général, la Commission Culture, Sports, Tourisme et Loisirs est invitée à émettre un avis sur :

- l'organisation des célébrations du 30^e anniversaire de l'élection de Marguerite Yourcenar à l'Académie française par la Villa départementale Marguerite Yourcenar en 2010.

N° 5.3

DAC/2009/1789

OBJET :

PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL DE LA VILLA DEPARTEMENTALE MARGUERITE YOURCENAR

Conformément aux orientations de la politique culturelle départementale adoptées le 23 novembre 2009, la Villa Marguerite Yourcenar participe au développement culturel local en articulant son action sur le territoire de Flandre avec celles menées par le musée de Flandre à Cassel et en lien avec le réseau local des acteurs culturels et institutionnels.

Depuis sa création, en 1997, la Villa départementale Marguerite Yourcenar (initialement Villa Mont Noir), située sur l'ancienne propriété familiale de l'écrivain, accueille chaque année une quinzaine d'auteurs venus de toute l'Europe pour effectuer une résidence d'écriture d'un à deux mois dans le cadre verdoyant du Parc départemental Marguerite Yourcenar classé « Espace naturel sensible ». En dix ans (1997-2007), ce sont près de 150 auteurs, romanciers, poètes, dramaturges, philosophes, essayistes... issus d'une quinzaine de pays différents (Allemagne, Belgique, Espagne, Hongrie, Italie, Pologne, Roumanie, Royaume Uni, Russie...) qui ont été accueillis en résidence et sont allés à la rencontre de tous les publics du Nord. En effet, si la mission principale de la Villa est d'offrir aux écrivains européens un cadre agréable, paisible et stimulant pour qu'ils se consacrent à la poursuite ou à l'achèvement d'un manuscrit, leur présence sur le territoire de la Flandre est l'occasion de nombreuses rencontres : soirée littéraire mensuelle à la Villa, rencontres avec le public scolaire (du primaire à l'université) et associatif, participation à de multiples manifestations culturelles régionales et transfrontalières (salons du livre, médiathèques, rencontres-débats, séances de dédicaces en librairie...). Point d'orgue de cette ouverture en direction des populations du Nord, le Festival littéraire Par Monts et Par Mots propose chaque année, en juin, une grande fête du livre et de la lecture en direction du plus grand nombre (scolaires, familles, amateurs de littérature, touristes, amoureux du site...), permettant aux Nordistes de s'approprier ce haut lieu patrimonial conjuguant nature et culture. Les missions de la Villa Marguerite Yourcenar s'inscrivent dans le cadre de la politique départementale en faveur du livre et de la lecture et de l'accès le plus large possible des publics du Nord aux équipements culturels départementaux, en harmonie avec la politique de développement touristique, environnemental et social du Département du Nord.

Après dix ans de fonctionnement qui ont permis d'établir sa réputation et sa reconnaissance au niveau régional et national et un certain rayonnement au niveau

européen, une redéfinition des missions de la Villa, un repositionnement de ses objectifs et de ses ambitions et une mise en cohérence de son projet général avec la politique culturelle départementale s'avère nécessaire.

Le Projet scientifique et culturel (PSC) de la Villa Marguerite Yourcenar s'articule autour de trois axes de développement principaux :

- Un lieu de résidence réservé aux écrivains européens et à la francophonie
- Un espace de rencontres, d'échanges et de découvertes ouvert à tous les publics
- Un lieu de mémoire, un espace patrimonial dédié à Marguerite Yourcenar

et une ambition :

- Un lieu d'excellence alliant littérature et environnement au rayonnement international

LES TROIS AXES DE DEVELOPPEMENT...

1) Un lieu de résidence réservé aux écrivains européens

L'accueil en résidence d'écrivains venus de toute l'Europe doit rester la mission première de la Villa, en offrant aux auteurs un lieu agréable, paisible et inspirant afin de poursuivre ou d'achever un manuscrit, en leur assurant le transport, le gîte et le couvert ainsi qu'une bourse d'un montant de 60 € par jour de présence effective. La qualité et le confort de cette prise en charge matérielle et humaine sont primordiaux. Ils permettent d'asseoir la réputation internationale de la Villa comme lieu d'accueil pour écrivains européens, comme espace réservé à la création et à la littérature contemporaine et comme carrefour du dialogue interculturel. Il s'agit là d'un élément de l'identité de la Villa qu'il convient de renforcer. L'auteur qui postule à une résidence à la Villa Marguerite Yourcenar doit être assuré qu'il consacra la plus grande partie de son temps (au moins 80%) à la poursuite de son œuvre dans les meilleures conditions et un environnement propice à la création.

Il sera privilégié dans le recrutement des auteurs, un haut niveau d'exigence littéraire afin que la Villa conserve sa réputation, synonyme d'exigence intellectuelle, d'ouverture sur le monde et de dialogue interculturel. L'indépendance et la qualité de la sélection des auteurs sont garanties par un jury indépendant et tournant composé de dix personnalités du monde des lettres européennes, romanciers, critiques et essayistes de premier plan, assurant la réputation d'excellence et de sérieux de la Villa dans l'univers littéraire européen.

Afin de renforcer le rayonnement international de la Villa, il convient d'augmenter le nombre d'auteurs étrangers européens accueillis et d'ouvrir plus largement la résidence à des écrivains non européens, en particulier à ceux issus de l'espace francophone (Maghreb, Canada...) et ceux dont les œuvres sont disponibles chez un éditeur européen, orientation inscrite dans la «Charte du jury de la Villa Marguerite Yourcenar».

2) Un espace de rencontres, d'échanges et de découverte ouvert à tous les publics

Si la mission première de la Villa est l'accueil en résidence d'auteurs dans un cadre paisible et verdoyant, elle n'en demeure pas moins un lieu ouvert sur le territoire, un espace de médiation consacré à la création littéraire, au livre et à la lecture. «Maison de la littérature» dans sa dimension la plus vivante, la Villa entend intensifier sa politique de médiation culturelle en direction de tous les publics du Nord (scolaires, associations culturelles, collectivités, amateurs de littérature...) en mettant en valeur les potentialités des auteurs qu'elle accueille tout au long de l'année, en leur permettant d'aller à la rencontre de nouveaux lecteurs. Pour le public de la région, le site départemental Marguerite Yourcenar, c'est avant tout la pleine nature et les fameuses jacinthes sauvages tapissant les pentes du Mont Noir au printemps, et dont la première académicienne française a conservé la nostalgie tout au long de sa vie et quelle a rendu célèbres dans le monde entier. Ces jacinthes, qui font partie de l'image de la Villa, sont de véritables «ambassadrices» végétales, invitant le public à monter les pentes du Mont Noir pour découvrir les activités de la Villa.

Il convient donc de positionner la Villa Marguerite Yourcenar comme une institution culturelle ouverte aux rencontres, au dialogue et à la découverte de l'écriture, du livre et de la création littéraire de manière vivante, accessible et conviviale. Même si l'action et le rayonnement de la Villa dépassent largement les limites du département du Nord, voire de l'hexagone, il est important que cet établissement départemental soit clairement identifié comme un lieu culturel de premier plan solidement implanté dans son territoire, celui de la Flandre intérieure, en participant activement au développement culturel, économique et touristique de celui-ci. Pour cela, il convient de multiplier les occasions d'échanges et de rencontres avec la population locale à la fois sur le site du Mont Noir et hors les murs.

Sur le site : Les manifestations organisées tout au long de l'année sur le site du Mont Noir (rendez-vous littéraire mensuel, soirées événementielles, pique-niques littéraires, Festival littéraire Par Monts et Par Mots, accueil d'associations culturelles...) attirent chaque années à la Villa Marguerite Yourcenar plusieurs milliers de participants dont une bonne partie est constituée d'amateurs fidèles aux activités de la Villa et autres amoureux du site. Afin de renouveler, de rajeunir le public déjà acquis et d'ouvrir plus largement la Villa sur son territoire, il convient de mettre en place des activités de médiation culturelle et de communication, d'inviter le public à venir découvrir les activités proposées par la Villa. Cette présence plus forte sur le territoire doit s'accompagner d'une politique de partenariat avec les acteurs culturels locaux afin d'intégrer les activités de la Villa à la vie culturelle locale.

Point fort de cette politique de conquête des publics, le Festival littéraire Par Monts et Par Mots, dont l'ambition est d'être le grand rendez-vous annuel du livre et de la lecture dans le Nord, doit être la vitrine annuelle des activités et des missions de la Villa en faisant de cette manifestation une grande fête de la littérature, de la parole

et des mots ouverte à tous. Ses nombreuses activités littéraires et ludiques doivent permettre à tous les publics (scolaires, familles, professionnels, lecteurs...) d'entrer en contact avec le livre et les écrivains dans une atmosphère conviviale, festive et stimulante.

En raison des problèmes rencontrés ces dernières années sur le site du Mont Noir (météo défavorable, manque de place, terrain accidenté, site isolé, stationnement difficile, surcoût technique...). Il pourrait être envisagé, afin d'accentuer encore son ancrage sur le territoire de la Flandre intérieure, qu'une partie de ses activités se déroulent hors les murs, sur les communes environnantes (Bailleul, Saint-Jans-Cappel, Steenvorde, Hazebrouck, Cassel...), qui possèdent des infrastructures adéquates, en mettant en place des partenariats avec les municipalités et les structures culturelles et associatives locales. Cette solution permettrait d'attirer de nouveaux festivaliers et d'amplifier le rayonnement de la Villa sur son territoire en allant à la rencontre de nouveaux publics qui pourraient ensuite prendre le chemin de la Villa. A terme, le Festival littéraire Par Mots et Par Mots pourrait se transformer en un festival « nomade » présent sur l'ensemble du territoire de la Flandre intérieure, son berceau naturel.

Hors les murs : cette conquête de nouveaux publics s'accompagne d'un travail d'enracinement dans le territoire qui passe par la multiplication des activités hors les murs, afin d'aller à la rencontre de ceux qui ne connaissent pas encore la Villa et d'affirmer sa présence au-delà du site du Mont Noir. Cette démarche demande un travail de médiation culturelle actif et soutenu afin de tisser des partenariats fructueux avec les municipalités, le monde associatif, les institutions culturelles et les événements littéraires locaux comme nous le faisons déjà avec la Ville et le salon du livre de Bailleul, l'association « Esquelbecq, Village du Livre », le salon du livre de Nieppe ... En effet, il s'avère que les acteurs culturels locaux réclament la présence et la collaboration de la Villa Marguerite Yourcenar comme gage d'excellence littéraire et d'expertise en matière d'animation culturelle.

Il s'agit d'un travail à long terme dont le but est d'asseoir la Villa Marguerite Yourcenar comme un interlocuteur de premier plan en matière de découverte de la littérature vivante, du livre et de la lecture.

Ce travail de médiation culturelle sur le territoire de la Flandre pourrait prendre les formes suivantes :

- création de « clubs de lecture Villa Marguerite Yourcenar » au sein du réseau des médiathèques départementales et dans le secteur associatif local afin d'encourager les rencontres régulières d'auteurs en résidence à la Villa avec un public populaire d'amateurs de lecture. Ces Clubs de lecture qui s'engageraient à lire un certain nombre d'ouvrages d'auteurs européens en résidence à la Villa organiseraient, en liaison avec la Villa, une ou plusieurs rencontres annuelles avec le ou les écrivains sélectionnés à la Villa ou hors les murs et agiraient comme des « ambassadeurs » de la Villa sur le territoire.
- mise en place d'une Opération « Un écrivain dans votre salon » permettant à des particuliers d'inviter à

leur domicile un auteur en résidence à la Villa pour une rencontre conviviale et un dialogue direct et intime avec un écrivain, autour d'un repas ou d'un verre. Cette manière intime et conviviale d'envisager la rencontre entre l'écrivain et son public, même si elle s'adresse à un public restreint (15 à 20 personnes par rencontre) permettrait d'instaurer un dialogue direct et décontracté en désacralisant le statut de « l'auteur » en permettant un échange décomplexé et chaleureux.

- mise en place dans le parc Marguerite Yourcenar pendant « Les Beaux dimanches du Mont Noir » d'une petite bibliothèque en plein air permettant aux promeneurs petits et grands de lire sur des chaises longues et de découvrir les ouvrages des auteurs en résidence, ceux de Marguerite Yourcenar et des publications sur les richesses de la faune et de la flore du site (en collaboration avec les services concernés du Département). En effet, les très populaires « Beaux dimanches du Mont Noir » attirent durant l'été dans le parc un public familial et populaire qui n'est pas forcément familier avec la Villa et ses activités littéraires.
- organisation régulière (janvier, avril et octobre) dans des lieux culturels de la métropole lilloise, des « Grands dialogues de la Villa Marguerite Yourcenar », rencontres littéraires entre un auteur européen de premier plan et un acteur culturel régional autour d'un thème lié à l'actualité culturelle et au débats d'idées. Ces « Grands dialogues » permettraient d'élargir le rayonnement intellectuel et médiatique de la Villa, en lui donnant une audience plus large sur la scène culturelle régionale en partenariat avec des organismes culturels de premier plan et en faisant appel au mécénat.

Le renforcement de l'implantation des activités et du rayonnement de la Villa Marguerite Yourcenar sur son territoire (la Flandre intérieure) et sur l'ensemble du département pourrait par ailleurs trouver un nouvel élan grâce au rapprochement Villa/Médiathèque départementale afin de constituer un Pôle départemental « Livre-Lecture-Écriture » :

Ce rapprochement trouvera son expression territoriale avec l'implantation prochaine de l'antenne Flandre de la Médiathèque départementale à Bailleul. Cela permettrait, d'intensifier et de rendre plus visible la politique départementale en matière de lecture et d'accès à la culture littéraire en mettant en commun leurs compétences respectives.

3) Un lieu de mémoire, un espace patrimonial dédié à Marguerite Yourcenar

En 2005, La Villa Mont Noir est devenue « Villa Marguerite Yourcenar », portant enfin le nom de celle qui inspira la création du Centre départemental de résidence d'écrivains européens, figure de premier plan de la littérature francophone du 20^e siècle dont les œuvres sont traduites et diffusées dans le monde entier. Si le Mont Noir où se situe le Parc et la Villa Marguerite Yourcenar portent la marque de son génie universel en souvenir de son

enfance et des quelques visites qu'elle y effectua à la fin de sa vie, il convient que ce lieu culturel dont elle est en quelque sorte l'âme, ne se serve pas seulement de Marguerite Yourcenar comme d'un nom célèbre, synonyme de qualité littéraire et d'universalité, mais lui fasse une véritable place dans cette maison qui est finalement la sienne. Enfant du pays, Marguerite Yourcenar fait partie du patrimoine littéraire et culturel du Nord, de la Flandre en particulier, où l'implantation de sa famille paternelle remonte à plusieurs siècles et a marqué l'histoire locale, comme en témoigne sa célèbre chronique familiale, *Archives du Nord*. Il est donc légitime de mettre en avant Marguerite Yourcenar afin d'inscrire l'action et le nom de la Villa et du parc qui l'entoure sur son territoire naturel : la Flandre intérieure. Inscrire la vie et l'œuvre de Marguerite Yourcenar au cœur du projet de la Villa qui porte son nom, c'est tout simplement mettre en cohérence et en harmonie les missions qui lui sont confiées et lui donner une identité lisible en termes de médiation, de communication et de reconnaissance internationale.

L'inscription de la vie et de l'œuvre de Marguerite Yourcenar dans les missions de la Villa pourrait prendre les formes suivantes :

- Organisation régulière à la Villa et hors les murs d'« événements Yourcenar » tels, en 2007, la célébration du 20^e anniversaire de sa mort par une soirée franco-japonaise et une table ronde à l'Institut Français d'Athènes ; en 2008, la célébration du 40^e anniversaire de la publication de *L'Œuvre au noir* par une promenade littéraire à Bruges, l'édition d'un Prêt-à-poster. Deux commémorations à venir doivent mobiliser la Villa : en 2010, le 30^e anniversaire de l'élection de Marguerite Yourcenar à l'Académie française ; en 2012, le 25^e anniversaire de sa mort. Ces dates doivent donner lieu à des événements exceptionnels, à la Villa Marguerite Yourcenar, mais aussi « hors les murs », dans le cadre de la politique de rayonnement littéraire, dans l'ensemble du département et de la région, à Paris mais également à l'étranger.
- Création d'un « Espace Marguerite Yourcenar », présentant la vie et l'œuvre de Marguerite Yourcenar sous son aspect littéraire, humaniste et environnemental en liaison avec l'écosystème du Mont Noir et l'enfance flamande de l'auteur (en collaboration avec les services concernés du Département). Cet espace doit donc, sous une forme attractive et pédagogique, permettre une promenade dans l'univers de l'écrivain en liaison avec ses préoccupations environnementales et le Mont Noir. Organisé comme un parcours, il sera composé de photos, documents, bornes audiovisuelles et sonores, éléments iconographiques et cartographiques, livres, documents bibliographiques..., permettant au visiteur d'avoir une lecture globale du site sur lequel il se trouve (le Mont Noir) et de la personnalité littéraire de premier plan qui a donné son nom au parc et à la villa qu'il abrite.
- Afin que la Villa soit reconnue comme un lieu de référence concernant Marguerite Yourcenar, pourrait également être créé un lieu de coordination et d'information (centre de ressources) concernant les institutions universitaires, associatives, internationales...qui se consacrent, à travers le monde, à la diffusion de l'œuvre de Marguerite Yourcenar et à faire vivre sa mémoire.
- Renouvellement de la signalétique du Parc et de la Villa pour permettre aux nombreux visiteurs une « lecture » claire et cohérente du site comme lieu de mémoire, appartenant au patrimoine littéraire et naturel des Monts de Flandre.
- Création au sein du Parc d'un « Jardin Marguerite Yourcenar », interprétation libre de son jardin de Petite Plaisance, aux Etats-Unis (en collaboration avec les services concernés du Département)).
- Installation à proximité de la Villa d'un « monument » (statue ou autre œuvre d'art) rendant hommage à Marguerite Yourcenar et permettant d'inscrire sa présence sur ce lieu qui lui est dédié de manière symbolique et durable.
- Création d'un Prix Villa Marguerite Yourcenar décerné tous les deux ans. Ce prix, pour lequel pourrait être sollicité le concours d'un mécène privé et un partenariat européen, pourrait être décerné par les membres des clubs de lecture Villa Marguerite Yourcenar, et distinguerait le livre d'un auteur écrit durant sa résidence au Mont Noir.

UNE AMBITION :

Un lieu au rayonnement international alliant littérature et environnement

Littérature et environnement...

La Villa Marguerite Yourcenar est située sur le Mont Noir, au cœur du Parc départemental Marguerite Yourcenar, classé « Espace naturel sensible ». Cette proximité des thèmes de la culture et de la nature sont inscrits sur le site et dans l'esprit de l'inspiratrice du projet, Marguerite Yourcenar, qui au-delà de sa carrière d'écrivain humaniste et universel a fait de la protection de la nature, l'un des grands combats de sa vie de citoyenne du monde. Nous savons qu'elle était très attachée au site du Mont Noir où elle a passé les premières années de sa vie et où elle a découvert et a appris à aimer la pleine nature des Monts de Flandre, la faune et la flore du Mont Noir auxquelles elle fait plusieurs fois référence dans son œuvre.

Il est donc tout à fait logique, qu'outre l'aspect littéraire et culturel, la Villa inscrive dans son projet une réflexion autour de l'environnement et de la découverte du site.

Cette mise en cohérence des volets nature et culture de la Villa pourrait prendre les formes suivantes et pourrait s'organiser dans le cadre d'une collaboration accrue avec les autres services concernés du Département :

- organisation de soirées ou de matinées thématiques autour des questions environnementales, du développement durable, de la faune et la flore

du Mont Noir...en partenariat avec des structures et associations locales, régionales et transfrontalières œuvrant dans le domaine de la protection de la nature comme le Conservatoire botanique national de Bailleul, la Fondation Marguerite Yourcenar, l'association franco-belge 1234567, la réserve naturelle du Zwin...

- mise en place d'outils pédagogiques spécifiques (dépliant, mallette pédagogique, carte postale...) alliant littérature et environnement autour de Marguerite Yourcenar et du Mont Noir pouvant être utilisés dans le cadre d'animations et d'accueil des scolaires, des associations et du grand public.
- création d'un module destiné au public scolaire permettant d'accueillir durant une journée sur le site des classes notamment de collégiens afin de leur proposer des activités alliant découverte de la nature et des activités littéraires de la Villa : visite guidée par un animateur nature, rencontre avec un écrivain, atelier d'écriture, visite d'un espace consacré à Marguerite Yourcenar et à la faune et à la flore du Mont Noir.
- mise en valeur de la richesse du site lors du Festival littéraire Par Monts et Par Mots. Comme c'est déjà le cas, le Festival doit être l'occasion d'affirmer la double identité nature/culture par la mise en place d'un stand et d'animations par les agents des services concernés du Département.

Un rayonnement international...

L'identité « nature/culture » fait de la Villa Marguerite Yourcenar une institution originale ancrée sur le site du Mont-Noir et placée sous le patronage prestigieux de Marguerite Yourcenar qui demeure dans la mémoire collective de la région « la petite fille du château » et l'amoureuse des jacinthes sauvages. Si depuis sa création, la Villa qui porte son nom a acquis une réputation d'excellence au niveau régional et dans les milieux littéraires français et est connu à travers l'Europe des lettres grâce aux dizaines d'écrivains étrangers qui y ont séjourné et sont devenus autant d'ambassadeurs du Mont Noir et du Nord, il convient d'amplifier ce mouvement, de le renforcer afin de donner à la Villa le rayonnement international – européen en particulier – qu'elle mérite.

Laurent HOULLIER

Secrétaire de Séance

Pour atteindre ce but, il convient de multiplier les contacts et les partenariats avec des structures et institutions littéraires européennes, prenant les formes suivantes :

- co-organisation régulière de manifestations culturelles (festivals littéraires, débats, colloques...) labellisées « Villa Marguerite Yourcenar hors les murs » dans une capitale européenne, en partenariat avec une institution culturelle locale, comme cela a été le cas à Athènes en 2007, à Bruxelles en 2008...
- établissement de liens durables avec le réseau des centres culturels européens à Paris et avec les centres culturels français à travers l'Europe.
- renforcement, en liaison avec les services concernés du Département, de nos liens transfrontaliers avec nos partenaires belges de la Province de Flandre Occidentale et de la Province de Hainaut ainsi qu'avec les autres partenaires européens du Département en Hongrie, Pologne, Italie, Roumanie...

La philosophie du projet

Le Projet Scientifique et Culturel de la Villa Marguerite Yourcenar tel qu'exposé ci-dessus a pour ambition de faire de cet établissement du Département du Nord un lieu culturel de premier plan dédié à la littérature européenne contemporaine, au livre et à la lecture structuré autour de l'héritage de Marguerite Yourcenar, du site naturel exceptionnel dans un esprit de partage, d'excellence, de dialogue interculturel et d'ouverture sur son territoire et sur le monde.

La mise en place de ce projet fera de la Villa un véritable centre de création littéraire aux carrefours des culturelles européennes et du site du Mont Noir, un pôle culturel alliant nature et culture, autour de la personnalité exceptionnelle de Marguerite Yourcenar.

En vue de la présentation du rapport au Conseil Général, la Commission « Culture, Sports, Tourisme et Loisirs » est invitée à émettre un avis sur :

- le Projet Scientifique et Culture de la Villa départementale Marguerite Yourcenar.

Les projets de délibérations correspondants, conformes aux avis de la Commission, sont adoptés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 16 heures 40.

Bernard DEROSIER

Président du Conseil Général